

Chiffres clés

Population, activité et emploi

Marché du travail

Politique de l'emploi

Conditions et relations de travail

Activité économique

Concurrence, consommation et répression des fraudes

Introduction

J'ai le plaisir de vous présenter l'édition 2015 des Chiffres clés de la région Picardie réalisée par le service Etude, statistique et évaluation de la Direccte Picardie.

Cet ouvrage rassemble les principaux indicateurs relatifs aux domaines d'intervention de la Direccte : population et activité, marché du travail, politique de l'emploi et développement économique, conditions et relations de travail, activité économique, concurrence, consommation et répression des fraudes. Ces indicateurs sont déclinés dans la mesure du possible au niveau départemental et national (France métropolitaine et/ou entière). Le service Etude, statistique et évaluation a exploité des données issues de sources multiples : Ministère du Travail, Ministère de l'économie, Insee, Pôle emploi, Dares, Cnaf, Carsat Nord-Picardie ...

Je souhaite que ce document soit pour vous un outil utile à la connaissance socio-économique de notre région. Toutes les remarques et observations pour améliorer ce Chiffres clés seront les bienvenues. N'hésitez pas à nous les communiquer par courriel à : picard.statistiques@direccte.gouv.fr

Bonne lecture.


Yasmina TAIEB
La Directrice Régionale

Depuis sa création en 2010, la Direccte Picardie a pour mission de s'assurer du respect des réglementations destinées à :

- protéger les intérêts économiques et la sécurité des consommateurs, contribuer au bon fonctionnement des marchés et à la loyauté des transactions commerciales,
- assurer la protection des salariés et la sécurisation des parcours professionnels, développer la prévention et encadrer les relations de travail,
- améliorer la compétitivité économique des entreprises en les incitant à développer l'innovation, l'ouverture sur l'international, leur vigilance en matière d'intelligence et de sécurité économique,
- inciter les entreprises à travailler sur l'adaptation des compétences et la formation de leurs salariés, favoriser l'amélioration de la qualité du travail et des relations sociales.

Elle regroupe dorénavant :

- les services du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (ex DRTEFP et DDTEFP)
- les services du développement industriel et de la métrologie (ex DRIRE)
- les services de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (ex DRCCRF)
- les services du commerce extérieur (ex DRCE)
- les services du commerce et de l'artisanat (ex DRCA)
- les services du tourisme (ex DRT)
- le chargé de mission à l'intelligence économique (CRIE)

Sommaire

Population, activité et emploi

La population	6
La population active	9
Les minima sociaux	13
L'emploi	14
L'intérim	18
Les mouvements de main d'oeuvre	21
La déclaration obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés	23

Marché du travail

Le taux de chômage	28
Les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi	30

Politique de l'emploi

Les principales mesures d'aide à l'emploi	40
La formation professionnelle	45
La durée moyenne des formations	48
Le fonds social européen	49

Conditions et relations de travail

La santé au travail	52
Les licenciements des salariés protégés	59
La négociation collective	60
Les ruptures conventionnelles	62

Activité économique

Le produit intérieur brut	66
La démographie d'entreprises	68
Le tourisme	70
Le commerce extérieur	72
Les pôles de compétitivité	77
L'artisanat	78

Concurrence, consommation et répression des fraudes

Le baromètre des réclamations	80
-------------------------------	----

Définitions, sources et méthodes	82
----------------------------------	----

Sigles	89
--------	----

Population, activité et emploi



La population

Population en Picardie en 2012

	Moins de 25 ans		25 à 54 ans		55 à 64 ans		65 ans et plus		Population totale	
	Ensemble	Dont femmes (en %)	Ensemble	Dont femmes (en %)	Ensemble	Dont femmes (en %)	Ensemble	Dont femmes (en %)	Ensemble	Dont femmes (en %)
Aisne	167 672	48,8	207 839	50,3	73 206	50,6	92 171	59,0	540 888	51,4
Oise	264 619	48,9	330 498	50,4	101 735	50,7	113 448	57,4	810 300	50,9
Somme	180 077	49,1	220 349	50,3	74 166	51,3	96 562	58,6	571 154	51,4
Picardie	612 369	48,9	758 685	50,3	249 106	50,8	302 182	58,2	1 922 342	51,2
France métropolitaine	19 284 032	49,0	24 912 621	50,6	8 063 679	51,6	11 115 640	58,1	63 375 972	51,6
Poids régional (en %)	3,2		3,0		3,1		2,7		3,0	

Source : Insee, Recensement de la population 2012

Unité : nombre

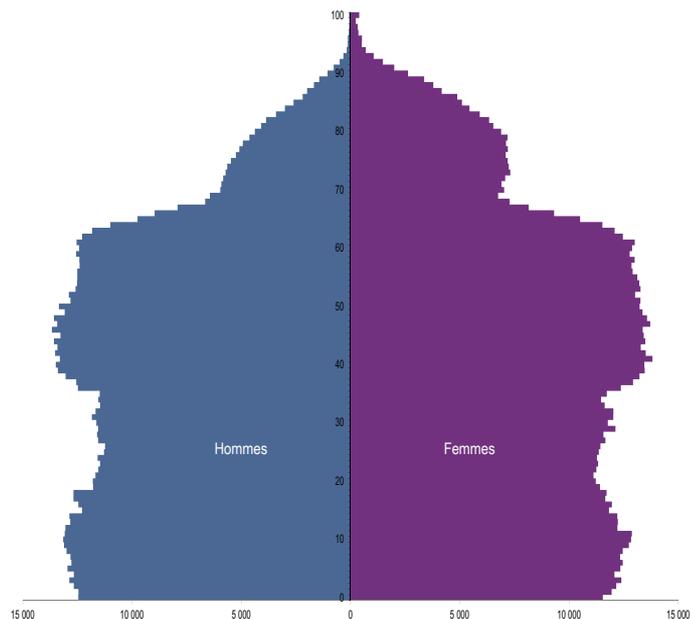
Population par zone d'emploi en Picardie en 2012

Zones d'emploi	Habitants	Densité de population (en hab/km ²)
Château-Thierry	66 565	61,3
Laon	100 722	49,1
Saint-Quentin	138 686	112,5
Soissons	93 990	91,5
Tergnier	56 454	149,6
Thiérache	59 896	52,3
Beauvais		
Beauvais	248 196	98,4
Compiègne	202 354	129,5
Abbeville		
Abbeville	70 062	69,9
Amiens	388 020	104,4
Péronne	56 262	64,2
Roissy - Sud Picardie (partie régionale)		
Roissy - Sud Picardie (partie régionale)	393 188	176,5
Vallée de la Bresle - Vimeu (partie régionale)		
Vallée de la Bresle - Vimeu (partie régionale)	61 983	107,4

Source : Insee, Recensement de la population 2012

Unité : nombre

Pyramide des âges de la Picardie en 2012

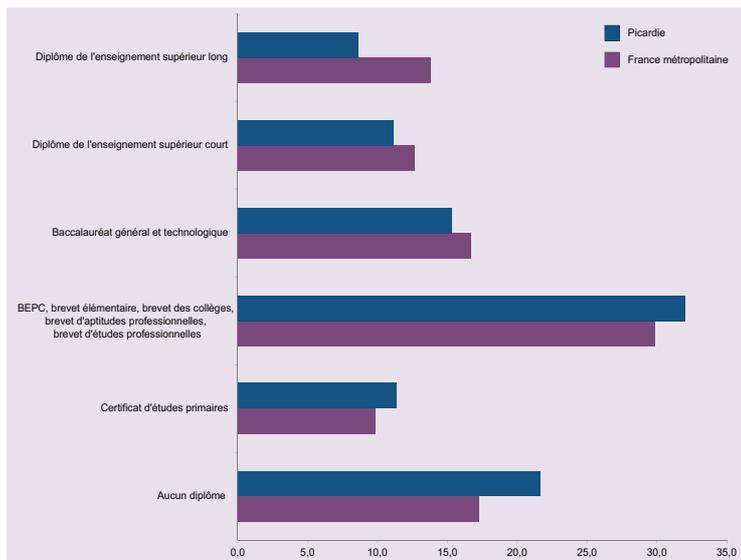


Source : Insee, Recensement de la population 2012

Unité : nombre

La population

Répartition de la population active de 15 ans et plus non scolarisée selon le niveau de diplôme le plus élevé en Picardie en 2012



Source : Insee, Recensement de la population 2012

Unité : %

La population active

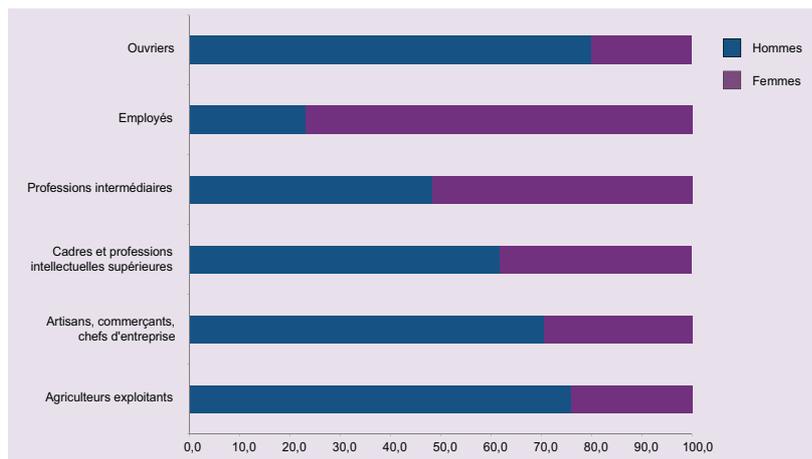
Répartition de la population active de 15 ans et plus ayant un emploi par catégorie socio-professionnelle en Picardie en 2012

	Agriculteurs exploitants	Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Ensemble (en nombre)
Aisne	2,3	5,4	9,1	22,9	30,1	30,2	202 056
Oise	1,0	5,2	13,7	27,0	28,3	24,8	340 086
Somme	2,2	4,9	11,9	24,1	28,9	28,0	219 813
Picardie	1,7	5,2	12,0	25,1	29,0	27,2	761 955
France métropolitaine	1,7	6,2	17,1	25,6	28,1	21,4	25 869 454

Source : Insee, Recensement de la population 2012

Unité : %

Répartition de la population active de 15 ans et plus par catégorie socio-professionnelle selon le sexe en Picardie en 2012

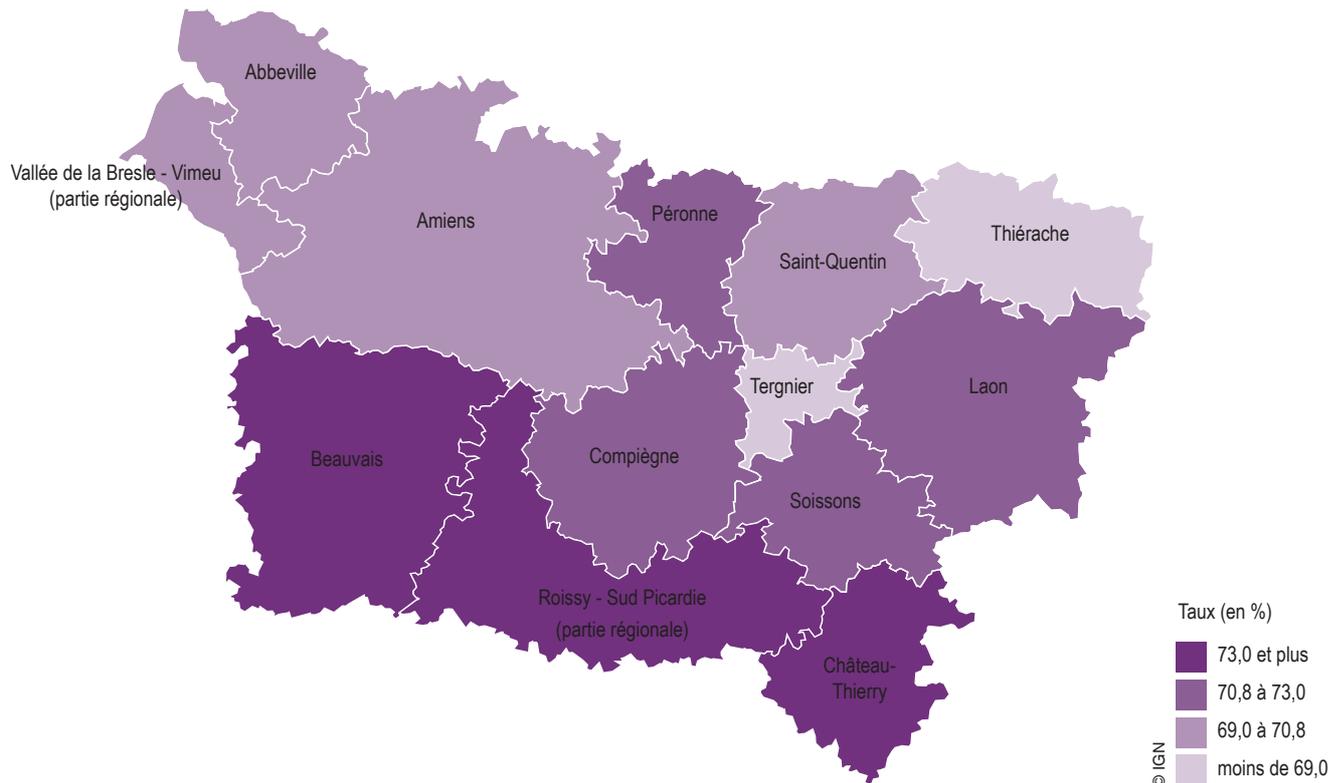


Source : Insee, Recensement de la population 2012

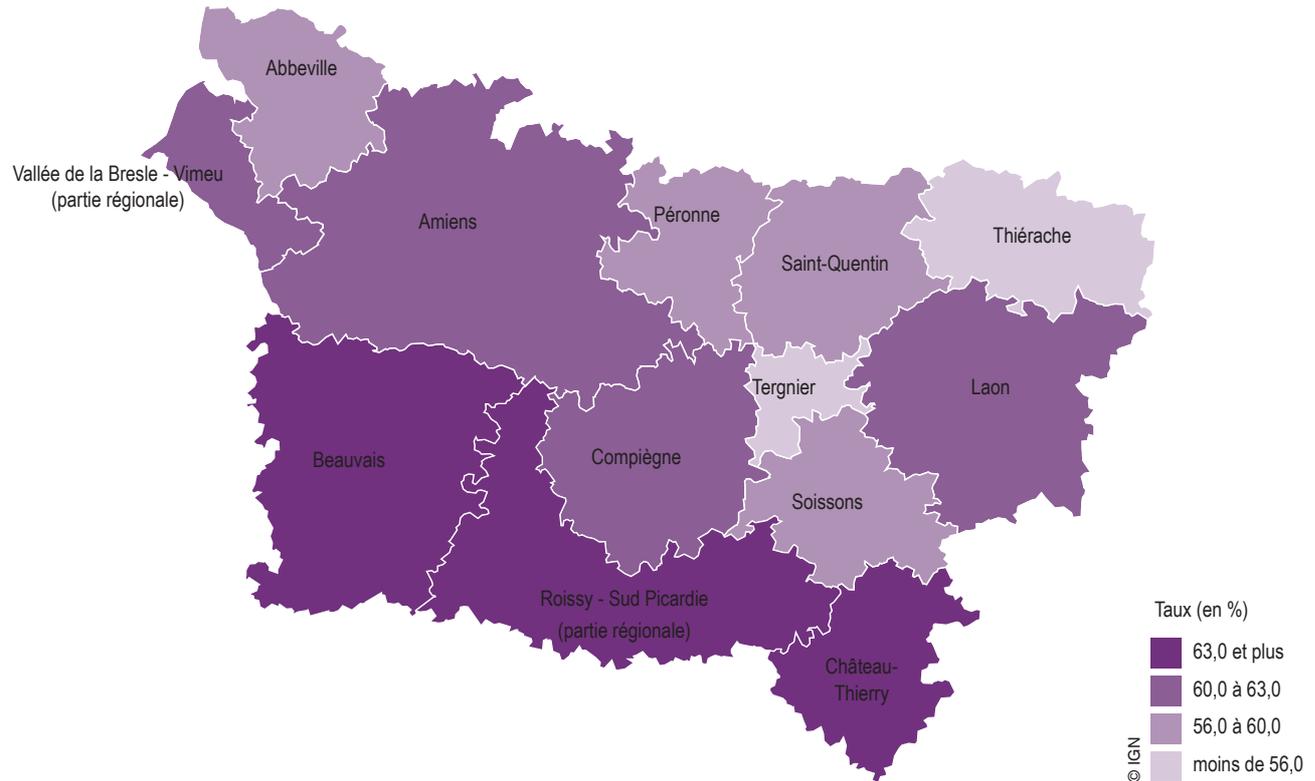
Unité : %

La population active

Taux d'activité de la population active de 15 ans et plus par zone d'emploi en Picardie en 2012



Taux d'emploi de la population active de 15 ans et plus par zone d'emploi en Picardie en 2012



La population active

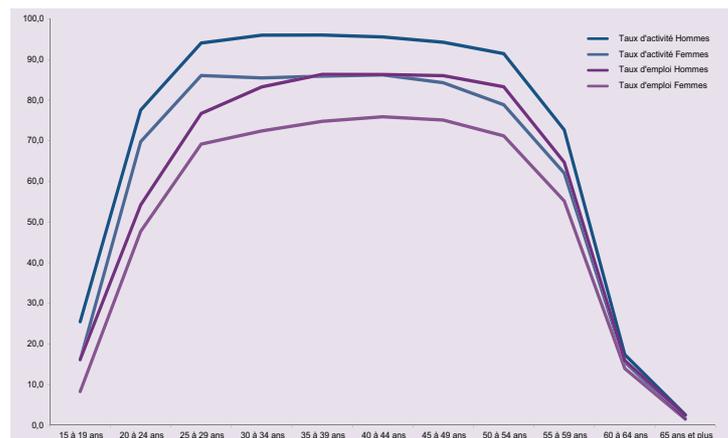
Taux d'activité et taux d'emploi de la population active de 15 ans et plus par âge en Picardie en 2012

	15-19 ans		20-24 ans		25-39 ans		40-54 ans		55-64 ans	
	Taux d'activité	Taux d'emploi								
Aisne	21,7	12,1	77,8	49,9	89,6	74,4	86,9	76,7	40,7	35,9
Oise	20,9	13,2	76,4	55,6	91,2	79,4	89,6	81,9	44,4	39,9
Somme	20,2	11,4	67,3	46,1	90,4	76,4	88,1	79,0	41,1	37,0
Picardie	20,9	12,4	73,7	51,0	90,5	77,2	88,4	79,6	42,4	37,8
France métropolitaine	18,8	12,4	68,3	50,6	91,2	79,0	90,0	82,0	46,5	42,1

Source : Insee, Recensement de la population 2012

Unité : %

Taux d'activité et taux d'emploi de la population active par sexe et âge en Picardie en 2012



Source : Insee, Recensement de la population 2012

Unité : %

Les minima sociaux

Allocataires du revenu de solidarité active et de l'allocation adultes handicapés en Picardie en 2014

	RSA		AAH	
	Allocataires*	Evolution annuelle (en %)	Allocataires*	Evolution annuelle (en %)
Aisne	22 839	6,0	10 963	-0,3
Oise	25 317	7,8	12 655	0,7
Somme	24 243	4,8	11 388	1,3
Picardie	72 399	6,2	35 006	0,6
France métropolitaine	2 187 202	5,8	973 576	1,9

Source : Cnaf, Base communale

Unité : nombre

(*) Les données représentent l'état du stock en fin d'année

L'emploi

Emploi en Picardie en 2013*

	Emploi salarié		Emploi non salarié		Emploi total	
	Effectifs	Evolution annuelle (en %)	Effectifs	Evolution annuelle (en %)	Effectifs	Evolution annuelle (en %)
Aisne	153 572	-1,2	17 662	0,2	171 234	-1,1
Oise	251 865	-0,2	24 037	2,4	275 902	0,0
Somme	197 463	-0,1	19 494	1,8	216 957	0,0
Picardie	602 900	-0,4	61 193	1,6	664 093	-0,3
France métropolitaine	23 821 143	0,2	2 685 903	0,4	26 507 046	0,2

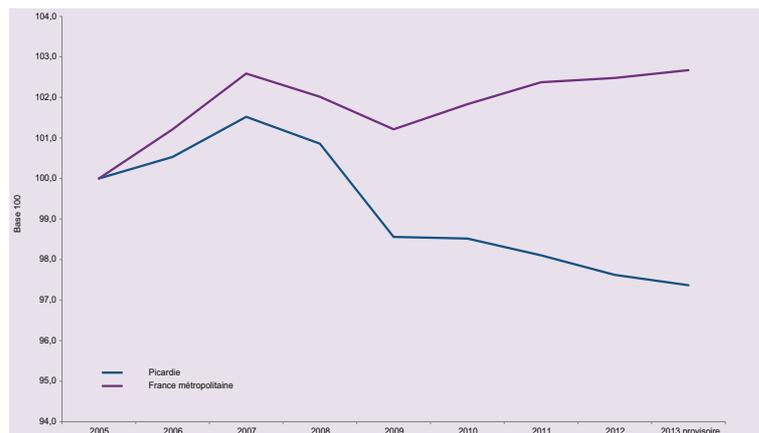
Source : Insee, Estimations d'emploi localisées (données provisoires)

Unité : nombre

Champ : Activités marchandes de l'industrie, de la construction, du commerce et des services

(*) Dernières données disponibles uniquement au niveau national, régional et départemental

Evolution de l'emploi total en Picardie depuis 2005



Source : Insee, Estimations d'emploi localisées (données provisoires)

Unité : %

Champ : Activités marchandes de l'industrie, de la construction, du commerce et des services

Emploi par zone d'emploi en Picardie en 2012*

Zones d'emploi	Emploi salarié		Emploi non salarié		Emploi total
	Effectifs	Part de l'emploi total (en %)	Effectifs	Part de l'emploi total (en %)	
Château-Thierry	17 213	86,1	2 775	13,9	19 988
Laon	32 392	90,6	3 358	9,4	35 750
Saint-Quentin	41 600	91,0	4 118	9,0	45 718
Soissons	27 464	90,5	2 896	9,5	30 360
Tergnier	14 683	91,0	1 455	9,0	16 138
Thiérache	15 987	87,3	2 320	12,7	18 307
Beauvais	80 692	91,2	7 829	8,8	88 521
Compiègne	66 541	91,5	6 168	8,5	72 709
Abbeville	21 015	87,7	2 944	12,3	23 959
Amiens	140 456	92,1	12 044	7,9	152 500
Péronne	19 837	90,3	2 119	9,7	21 956
Roissy - Sud Picardie (partie régionale)	111 305	91,6	10 173	8,4	121 478
Vallée de la Bresle - Vimeu (partie régionale)	16 409	89,0	2 035	11,0	18 444
Ensemble	605 594	91,0	60 234	9,0	665 828

Source : Insee, Estimations d'emploi localisées (données provisoires)

Champ : Activités marchandes de l'industrie, de la construction, du commerce et des services

(*) Dernières données disponibles sur les territoires infra-départementaux

Unité : nombre

L'emploi

Emploi salarié par zone d'emploi et secteur d'activité en Picardie en 2012*

Zones d'emploi	Agriculture	Industrie	Construction	Tertiaire marchand	Tertiaire non marchand	Ensemble
Château-Thierry	789	2 847	1 156	6 345	6 076	17 213
Laon	655	3 342	2 488	11 234	14 673	32 392
Saint-Quentin	426	7 466	2 338	16 520	14 850	41 600
Soissons	573	4 265	1 796	10 587	10 243	27 464
Tergnier	127	2 742	851	5 000	5 963	14 683
Thiérache	256	4 333	885	4 565	5 948	15 987
Beauvais						
Beauvais	710	16 773	4 811	29 344	29 054	80 692
Compiègne	635	13 498	5 421	27 735	19 252	66 541
Abbeville						
Abbeville	684	2 843	1 355	8 292	7 841	21 015
Amiens	1 268	20 980	7 442	53 590	57 176	140 456
Péronne	946	5 027	843	6 918	6 103	19 837
Roissy - Sud Picardie (partie régionale)						
Roissy - Sud Picardie (partie régionale)	1 036	17 716	5 938	50 042	36 573	111 305
Vallée de la Bresle - Vimeu (partie régionale)	204	6 522	662	4 886	4 135	16 409
Ensemble						
Ensemble	8 309	108 354	35 986	235 058	217 887	605 594

Source : Insee, Estimations d'emploi localisées (données provisoires)

Champ : Activités marchandes de l'industrie, de la construction, du commerce et des services

(*) Dernières données disponibles sur les territoires infra-départementaux

Unité : nombre

Répartition de l'emploi salarié par taille d'établissement en Picardie en 2012*

	Aisne		Oise		Somme		Picardie	
	Effectifs salariés	Répartition (en %)						
1 à 10 salariés	31 550	22,0	40 444	19,9	40 963	22,3	112 957	20,2
10 à 49 salariés	42 227	29,4	60 836	26,2	46 974	25,6	150 037	26,8
50 à 99 salariés	20 154	14,1	31 923	13,7	26 107	14,2	78 184	14,0
100 à 199 salariés	18 955	13,2	30 662	13,2	20 495	11,2	70 112	12,5
200 salariés et plus	30 538	21,3	62 685	27,0	54 869	29,9	148 092	26,5
Ensemble	143 424	100,0	226 550	100,0	189 408	100,0	559 382	100,0

Source : Insee, Clap 2012

Unité : nombre

Champ : Champ complet des entreprises et des établissements hors intérim et défense

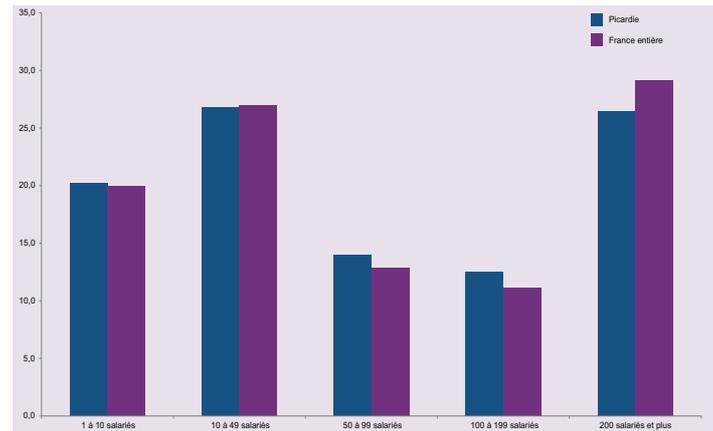
(*) Dernières données disponibles par taille d'établissement

Avertissement :

A partir de 2012, le champ de Clap est élargi. Près d'un million d'entreprises non employeuses supplémentaires sont désormais prises en compte ; essentiellement des sociétés civiles immobilières, des personnes physiques dans les arts et spectacles ou encore des personnes physiques loueurs d'autres biens.

Ces nouvelles unités n'ont pas vocation à être employeuses et leur introduction n'a donc aucun impact sur le tissu productif en termes de nombre de salariés et de masse de rémunérations selon les différents regroupements d'activités ou géographiques restreints.

Par construction, CLAP n'est pas conçu pour des analyses pluriannuelles, en particulier sur les champs d'activités ou géographique restreints.



Source : Insee, Estimations d'emploi localisées (données provisoires)

Unité : nombre

Champ : Activités marchandes de l'industrie, de la construction, du commerce et des services

L'intérim

Contrats conclus et équivalents temps plein en intérim en Picardie* à fin mars 2015

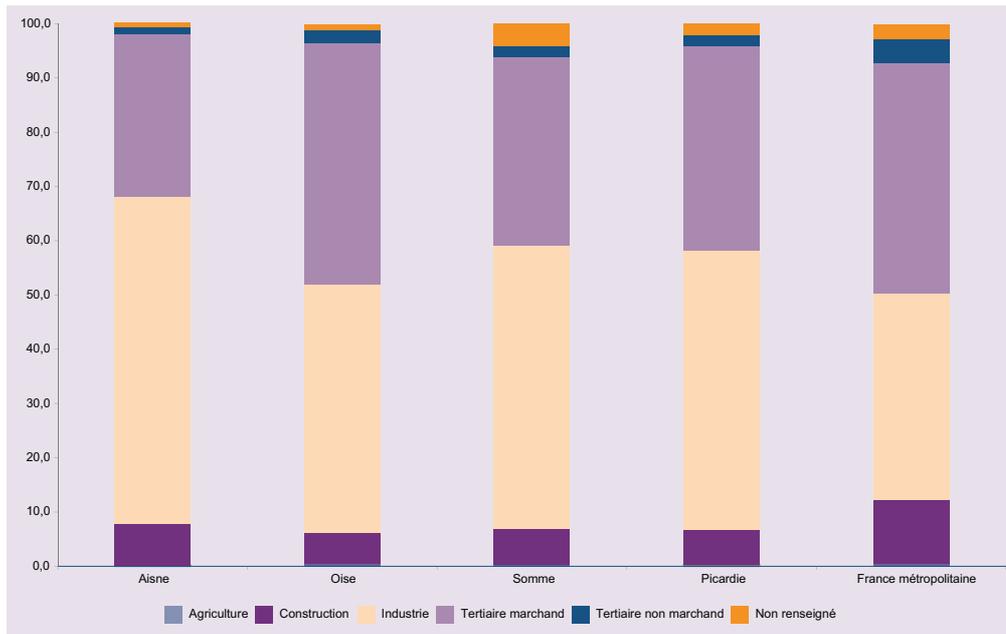
	Contrats conclus		ETP	
	Effectifs	Evolution annuelle (en %)	Effectifs	Evolution annuelle (en %)
Aisne	12 195	3,3	4 019,3	6,5
Oise	21 518	9,4	6 956,2	-0,5
Somme	17 932	8,6	5 032,4	8,4
Picardie	51 645	7,6	16 007,9	3,9
France métropolitaine	1 478 665	2,4	501 444,1	1,6

Source : Dares, Exploitation des fichiers Pôle emploi des déclarations mensuelles des agences d'intérim

Unité : nombre

(*) Au lieu de l'établissement utilisateur

Répartition des contrats conclus en intérim par secteur d'activité en Picardie* à fin mars 2015



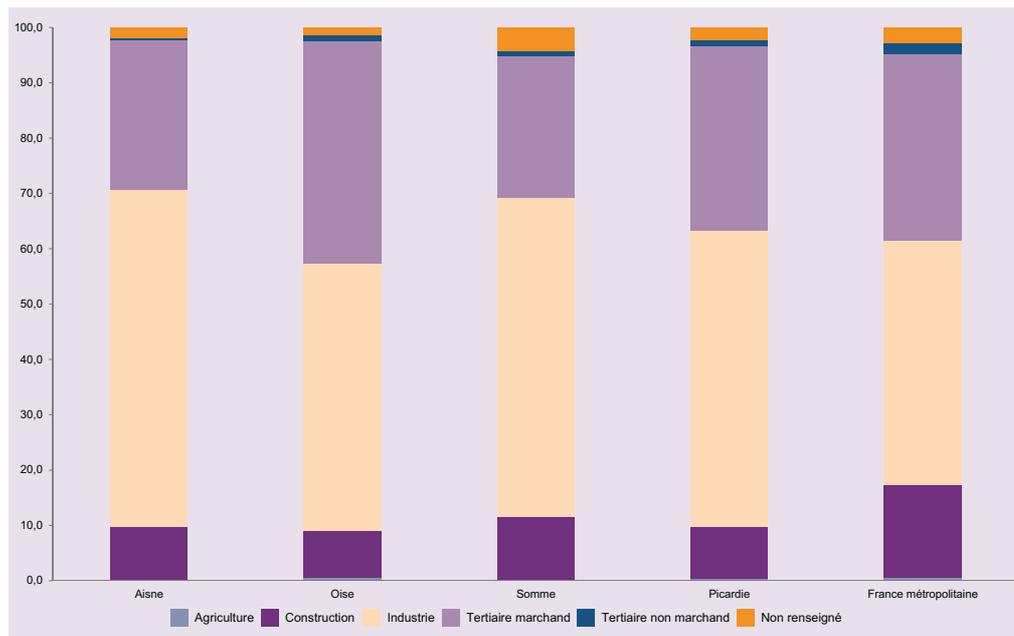
Source : Dares, Exploitation des fichiers Pôle emploi des déclarations mensuelles des agences d'intérim

(*) Au lieu de l'établissement utilisateur

Unité : %

L'intérim

Répartition des équivalents temps plein en intérim par secteur d'activité en Picardie* à fin mars 2015



Source : Dares, Exploitation des fichiers Pôle emploi des déclarations mensuelles des agences d'intérim

(*) Au lieu de l'établissement utilisateur

Unité : %

Les mouvements de main d'oeuvre

Taux d'entrée et de sortie* annuels des mouvements de main d'oeuvre dans les établissements de 10 salariés et plus en Picardie en 2013

	Aisne	Oise	Somme	Picardie	France métropolitaine
Taux d'entrée	43,8	63,6	56,3	56,8	55,1
dont CDD	38,0	55,9	51,1	50,4	45,8
dont CDI	5,8	7,7	5,2	6,4	9,3
Taux de sortie					
Taux de sortie	43,7	64,0	54,4	56,3	54,5
dont fin CDD	34,1	52,2	45,4	45,9	42,2
dont licenciement économique	0,2	0,4	0,2	0,3	0,4
dont licenciement autre	1,6	2,3	1,5	1,9	2,0
dont rupture conventionnelle	1,0	0,9	0,8	0,9	1,0
dont démission	3,8	4,4	3,2	3,9	5,0
dont retraite	1,3	1,3	1,2	1,3	1,2
dont fin de période d'essai	1,1	1,7	1,2	1,4	1,8

Source : Direccte/Dares - EMMO/DMMO

Champ : Etablissements du secteur concurrentiel (industrie, construction et tertiaire).

Sont en particulier exclus les administrations publiques, les collectivités territoriales, les principaux établissements publics, les établissements relevant de la Défense nationale et les établissements de travail temporaire.

Lecture : pour 100 salariés employés dans les établissements picards en 2014, 56,8 entrées ont eu lieu dans l'année, dont 50,4 en CDD.

(*) Taux d'entrée et de sortie hors transfert

Unité : %

Les mouvements de main d'œuvre

Taux d'entrée et de sortie* annuels des mouvements de main d'œuvre dans les établissements de 10 salariés et plus par secteur d'activité en Picardie en 2013

	Industrie		Construction		Tertiaire	
	Taux d'entrée	Taux de sortie	Taux d'entrée	Taux de sortie	Taux d'entrée	Taux de sortie
Aisne	12,9	14,8	14,2	15,3	66,0	64,5
Oise	12,4	14,2	14,4	17,5	93,9	93,4
Somme	14,2	15,5	8,8	12,5	84,9	81,0
Picardie	13,1	14,8	12,8	15,5	85,0	82,0
France métropolitaine	14,7	15,3	17,6	17,2	71,8	70,8

Taux d'entrée et de sortie* annuels des mouvements de main d'œuvre dans les établissements de 10 salariés et plus par taille d'établissement en Picardie en 2013

	De 10 à 49 salariés		50 salariés et plus	
	Taux d'entrée	Taux de sortie	Taux d'entrée	Taux de sortie
Aisne	37,5	37,3	48,0	47,9
Oise	64,4	64,7	63,1	63,7
Somme	75,0	68,9	44,6	45,3
Picardie	61,6	59,5	54,0	54,4
France métropolitaine	56,0	55,0	54,5	54,2

Source : Direccte/Dares - EMMO/DMMO

Unité : %

Champ : Etablissements du secteur concurrentiel (industrie, construction et tertiaire).

Sont en particulier exclus les administrations publiques, les collectivités territoriales, les principaux établissements publics, les établissements relevant de la Défense nationale et les établissements de travail temporaire.

(*) Taux d'entrée et de sortie hors transfert.

La déclaration obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés

Taux d'emploi des travailleurs handicapés dans les établissements de 20 salariés et plus en Picardie en 2012*

	Aisne	Oise	Somme	Picardie
Taux d'emploi	4,3	4,1	4,0	4,1
dont les établissements sans accord	4,2	3,9	4,0	4,0
dont les établissements avec accord	5,3	5,8	4,2	5,1

Source : Agefiph/Dares, DOETH

Unité : %

Champ : Etablissements de 20 salariés et plus du secteur privé et du secteur public à caractère industriel et commercial

Note : Le taux d'emploi est le rapport entre le nombre de travailleurs handicapés employés en équivalents temps plein et l'effectif d'assujettissement

(*) Données provisoires

La déclaration obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés

Répartition des établissements assujettis selon les modalités de réponse à l'obligation d'emploi en Picardie en 2012*

	Aisne	Oise	Somme	Picardie
Etablissements assujettis (en nombre)	37 044	78 196	58 496	173 736
Emploi direct de travailleurs handicapés	87,9	79,3	80,3	81,5
dont emplois seuls	33,0	27,0	24,0	27,3
dont emplois et contrats **	30,4	27,5	30,6	29,2
dont emplois et contributions financières ***	6,7	8,4	10,3	8,6
dont emplois et stagiaires	0,3	0,9	0,2	0,6
dont emplois et contrats ** et contributions financières ***	16,1	14,0	10,9	13,4
dont emplois et contrats ** et stagiaires	0,3	0,0	2,5	0,9
dont emplois et contrats ** et contributions financières *** et stagiaires	0,0	1,3	0,5	0,8
dont emplois et contributions financières *** et stagiaires	1,0	0,1	1,2	0,7
Aucun emploi de travailleurs handicapés	1,4	1,4	1,4	1,4
dont contributions financières seules ***	0,0	0,0	0,0	0,0
dont contributions financières*** et contrats**	1,4	1,4	1,4	1,4
Etablissements ayant signé un accord	10,7	19,4	18,3	17,1

Source : Agefiph/Dares, DOETH

Champ : Etablissements de 20 salariés et plus du secteur privé et du secteur public à caractère industriel et commercial

(*) Données provisoires

(**) Contrats de sous-traitance avec le secteur protégé

(***) Contributions financières à l'Agefiph

Unité : %

Répartition des travailleurs handicapés selon leurs caractéristiques en Picardie en 2012*

	Aisne	Oise	Somme	Picardie
Travailleurs handicapés (nombre)	1 677	3 448	2 555	7 680
Hommes	60,9	58,2	62,5	60,2
Femmes	39,1	41,8	37,5	39,8
Moins de 25 ans	1,4	2,5	2,1	2,1
25 à 49 ans	53,1	54,5	54,8	54,3
50 ans et plus	45,4	43,0	43,2	43,6
Temps complet	78,4	74,9	76,1	76,0
Temps partiel	21,6	25,1	23,9	24,0
CDI	88,5	90,3	88,3	89,3
CDD	4,4	5,2	7,6	5,8
Intérim	7,0	4,4	3,6	4,7
Mise à disposition	0,1	0,1	0,5	0,3

Source : Agefiph/Dares, DOETH

Champ : Etablissements de 20 salariés et plus du secteur privé et du secteur public à caractère industriel et commercial

(*) Données provisoires

Unité : %

Marché du travail



Le taux de chômage

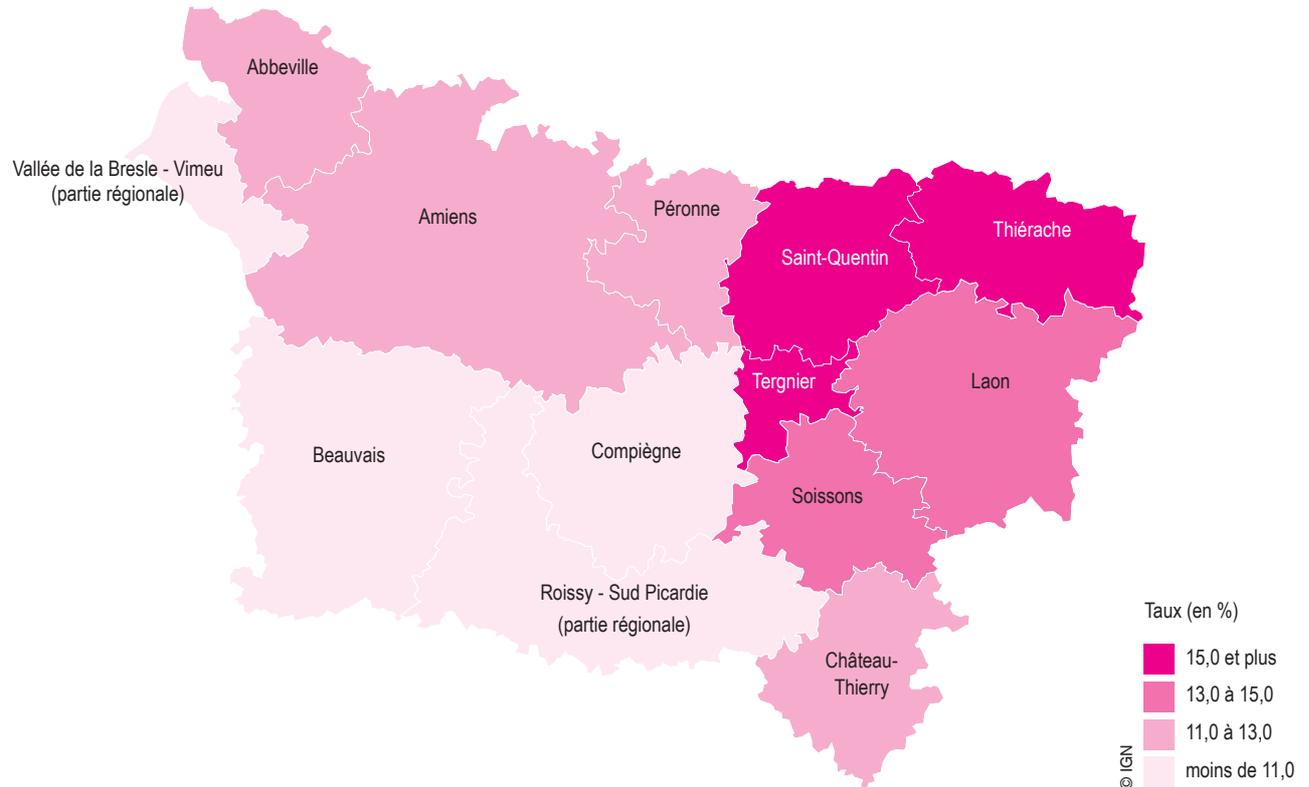
Taux de chômage au sens du BIT en Picardie au 1^{er} trimestre 2015

	1 ^{er} trimestre 2014	4 ^{ème} trimestre 2014	1 ^{er} trimestre 2015
Aisne	13,9	14,1	13,9
Oise	10,0	10,2	10,0
Somme	11,8	11,8	11,7
Picardie	11,6	11,7	11,6
France métropolitaine	9,8	10,1	10,0

Source : Insee (données CVS révisées)

Unité : %

Taux de chômage au sens du BIT par zone d'emploi en Picardie au 1^{er} trimestre 2015



Les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi

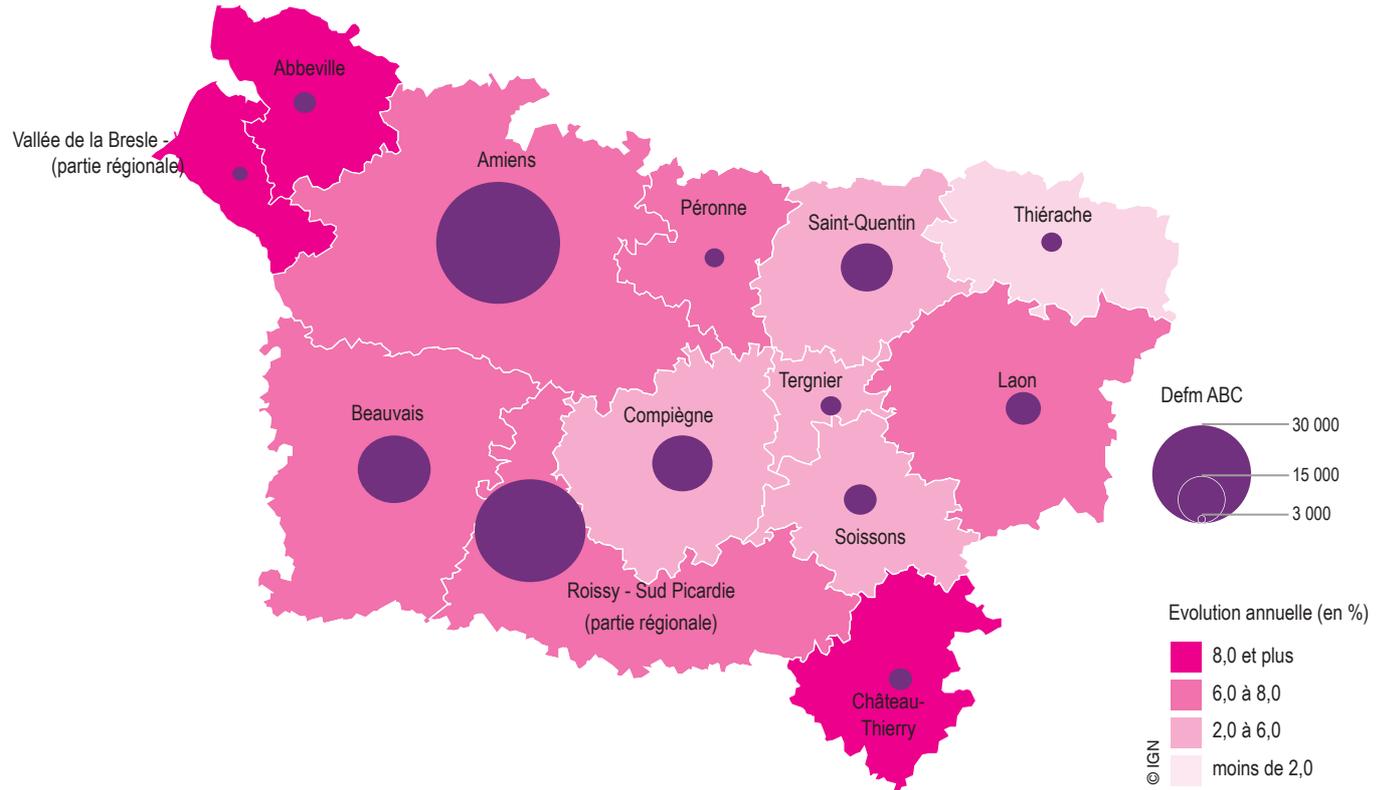
Demandeurs d'emploi en fin de mois par catégorie en Picardie à fin mai 2015

	Aisne		Oise		Somme		Picardie		France métropolitaine	
	Defm	Evolution annuelle (en %)	Defm	Evolution annuelle (en %)	Defm	Evolution annuelle (en %)	Defm	Evolution annuelle (en %)	Defm	Evolution annuelle (en %)
A	36 559	1,0	43 317	5,5	33 646	3,7	113 522	3,5	3 414 238	5,4
B	6 626	7,3	8 570	4,7	6 973	8,0	22 169	6,5	703 188	7,2
C	11 790	16,0	15 841	10,7	11 858	16,7	39 489	14,0	1 162 406	16,0
ABC	54 975	4,6	67 728	6,5	52 477	6,9	175 180	6,1	5 279 832	7,8
D	3 166	-3,0	3 900	2,4	3 223	-3,5	10 289	-1,2	302 528	-1,7
E	3 510	-14,8	4 181	-12,2	3 028	-16,1	10 719	-14,2	385 898	-4,0
ABCDE	61 651	2,9	75 809	5,1	58 728	4,8	196 188	4,3	5 968 258	6,5

Source : Pôle emploi/Dares

Unité : nombre

Evolution de la demande d'emploi en fin de mois de catégorie ABC par zone d'emploi en Picardie à fin mai 2015



Les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi

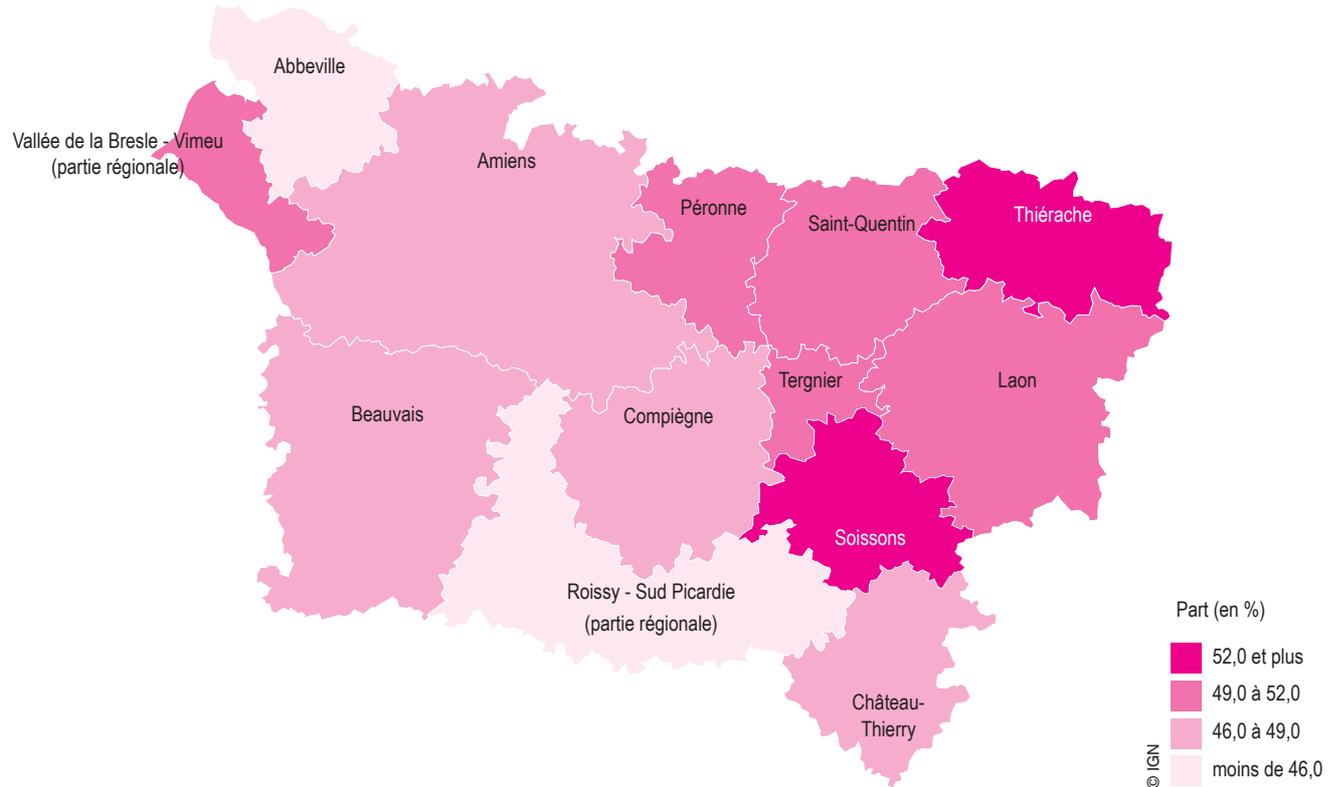
Caractéristiques des demandeurs d'emploi en fin de mois de catégorie ABC en Picardie à fin mai 2015

	Aisne		Oise		Somme		Picardie		France métropolitaine	
	Defm	Evolution annuelle (en %)	Defm	Evolution annuelle (en %)	Defm	Evolution annuelle (en %)	Defm	Evolution annuelle (en %)	Defm	Evolution annuelle (en %)
Hommes	28 297	5,0	33 884	6,3	26 607	7,0	88 788	6,1	2 655 461	7,9
Femmes	26 678	4,2	33 844	6,8	25 870	6,9	86 392	6,0	2 624 371	7,8
Moins de 25 ans	9 307	1,1	11 546	4,5	9 181	4,5	30 034	3,4	753 856	5,4
25-49 ans	33 046	4,9	41 394	5,9	31 848	6,3	106 288	5,7	3 314 607	7,4
50 ans et plus	12 622	6,7	14 788	10,1	11 448	10,8	38 858	9,2	1 211 329	10,3
Deld	28 202	6,4	30 780	8,3	25 207	7,6	84 189	7,5	2 334 080	11,0
dont tld	17 100	9,2	17 086	11,4	14 961	12,1	49 147	10,8	1 268 870	14,8

Source : Pôle emploi/Dares

Unité : nombre

Part des demandeurs d'emploi de longue durée par zone d'emploi en Picardie à fin mai 2015



Les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi

Niveau de formation des demandeurs d'emploi en fin de mois de catégorie ABC de moins de 25 ans en Picardie à fin mai 2015

	Aisne		Oise		Somme		Picardie		France métropolitaine	
	Defm	Evolution annuelle (en %)	Defm	Evolution annuelle (en %)	Defm	Evolution annuelle (en %)	Defm	Evolution annuelle (en %)	Defm	Evolution annuelle (en %)
Supérieur ou égal au baccalauréat										
I, II	228	-8,8	470	7,6	314	8,7	1 012	3,7	46 137	12,5
III	718	10,1	1 029	5,8	767	9,6	2 514	8,1	80 107	11,1
IV	2 847	13,0	3 712	13,9	2 901	17,6	9 460	14,7	257 153	12,7
Inférieur au baccalauréat										
V	4 020	-5,4	4 943	-0,8	3 770	-3,0	12 733	-2,9	288 922	-0,3
Vbis	942	0,0	889	-2,9	972	-0,5	2 803	-1,1	51 498	-0,3
VI	552	-5,8	503	5,7	452	-2,8	1 507	-1,3	29 788	2,7

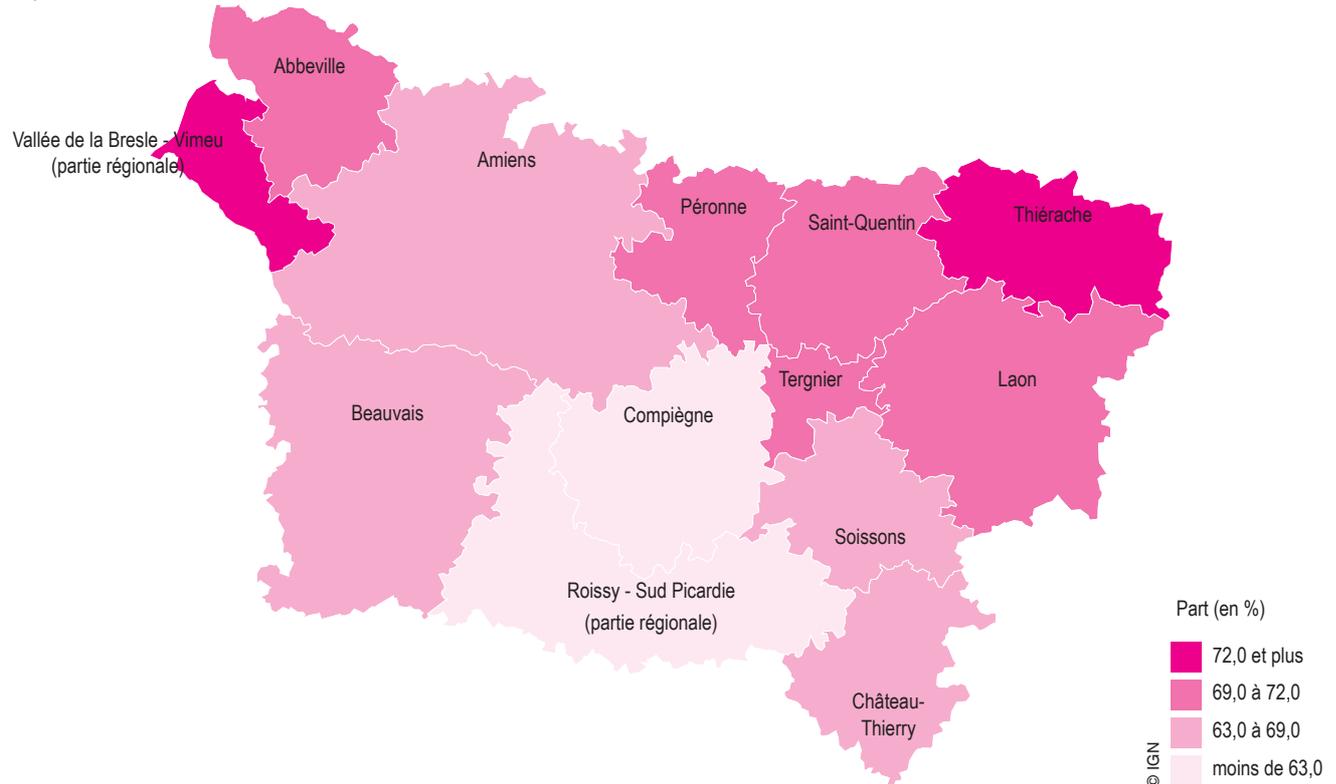
Source : Pôle emploi/Dares

Unité : nombre

Les niveaux de formation utilisés sont définis comme ceux atteints à l'inscription à Pôle emploi. On distingue plusieurs niveaux :

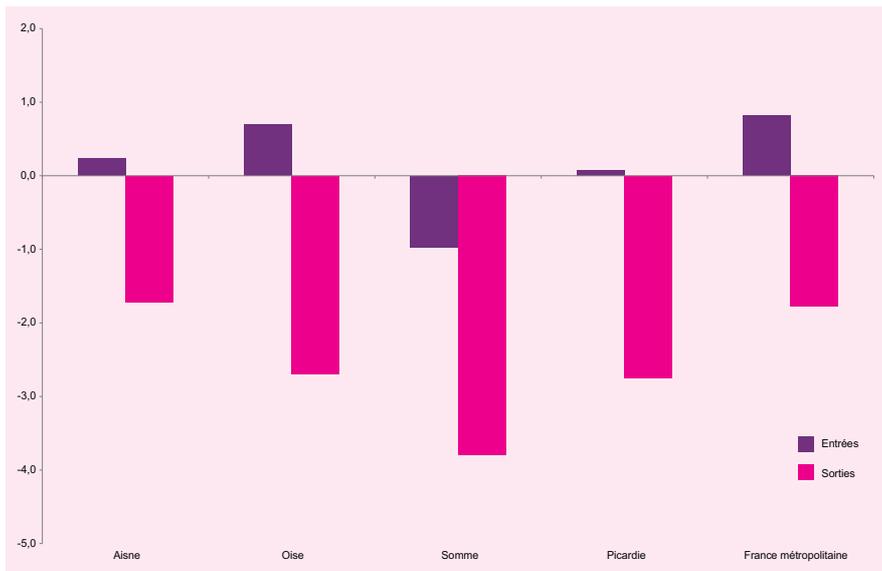
- I et II : supérieur à bac+2 (licence, maîtrise, master, DEA, DESS, doctorat, diplôme de grandes écoles)
- III : bac+2 (DUT, BTS, DEUG, écoles des formations sanitaires ou sociales ...)
- IV : sorties de classe de terminale avec ou sans baccalauréat
- V : sorties après la terminale de CAP ou BEP, ou sorties de second cycle général et technologique avant l'année de terminale, c'est-à-dire seconde ou première
- Vbis : abandon en cours de CAP ou BEP avant la classe de terminale
- VI : sans diplôme ou brevet des collèges

Part des demandeurs d'emploi de catégorie ABC de moins de 25 ans ayant un niveau de formation inférieur au baccalauréat par zone d'emploi en Picardie à fin mai 2015



Les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi

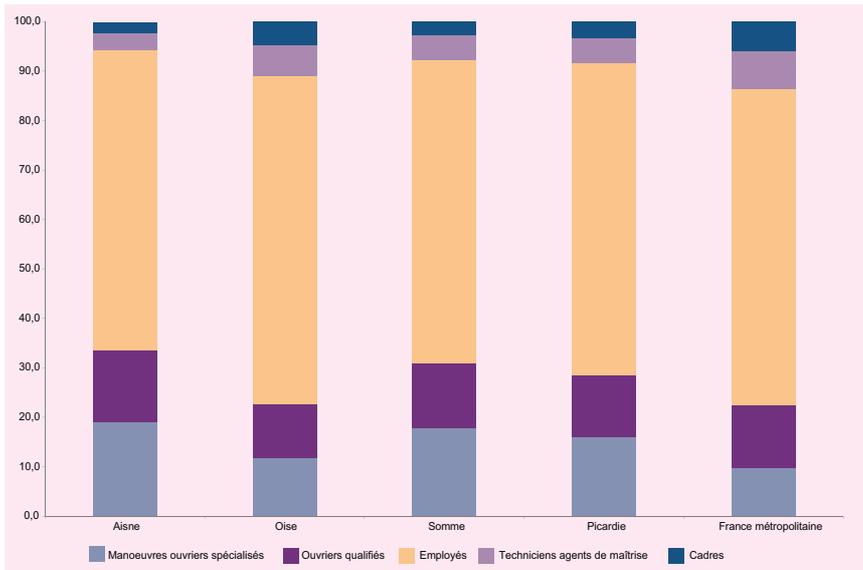
Evolution des flux d'entrées et de sorties* des demandeurs d'emploi de catégorie ABC en Picardie à fin mai 2015



Source : Pôle emploi/Dares
(*) Sur douze mois glissants

Unité : %

Répartition de la qualification recherchée par les demandeurs d'emploi en fin de mois de catégorie ABC en Picardie à fin mai 2015



Source : Pôle emploi/Dares
 (*) Sur douze mois glissants

Unité : %

Politique de l'emploi



Les principales mesures d'aide à l'emploi

Aides à l'accès et au retour à l'emploi en Picardie en 2014

	Aisne	Oise	Somme	Picardie		France entière	
				Entrées	Evolution annuelle (en %)	Entrées	Evolution annuelle (en %)
Contrats aidés (entrées dont reconductions)							
CUI-CAE hors ACI*	4 273	3 446	3 679	11 398	-15,7	262,696	-16,8
CUI-CIE	450	582	395	1 427	10,4	52 515	-3,4
Emplois d'avenir du secteur non marchand	875	951	900	2 726	11,2	66 240	4,3
Emplois d'avenir du secteur marchand	390	320	373	1 083	9,4	21 952	58,9
Insertion par l'activité économique							
Embauches en entreprise d'insertion (aides forfaitaires)	134	161	418	719	2,3	29 379	2,4
Embauches en ateliers et chantiers d'insertion (CUI-CAE et CDDI)	1 138	1 678	1 271	4 087	-12,8	89 951	-2,3
Accompagnement des jeunes (entrées)							
CIVIS	2 162	2 260	2 269	6 691	-3,9	167 930	-2,1

Source : Dares (données provisoires)

Unité : nombre

(*) Les contrats en ateliers et chantiers d'insertion n'étant plus pris en charge comme CUI-CAE à compter de juillet 2014.

Activité des missions locales

Entre octobre 2013 et septembre 2014 :

- 49 881 jeunes furent en contact avec l'une des 17 missions locales de la région
- 16 292 jeunes ont été accueillis pour la première fois

Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi en Picardie en 2014

	Aisne	Oise	Somme	Picardie		France entière	
				Entrées	Evolution annuelle (en %)	Entrées	Evolution annuelle (en %)
Aide à la création d'entreprise (entrées)							
Nouvel accompagnement pour la création ou reprise d'entreprise	85	246	118	449	3,5	18 928	0,3
Formation professionnelle et développement des qualifications							
Alternance (contrats enregistrés)							
Contrats de professionnalisation*	817	1 589	1 107	3 513	nd	167 638	nd
Contrats d'apprentissage dans le secteur marchand	1 855	2 862	2 009	6 726	-11,8	265 294	-2,9
Contrats d'apprentissage dans le secteur public	72	124	128	324	5,5	8 713	-3,8
Validation des acquis de l'expérience							
Dossiers déclarés recevables**	246	160	107	513	4,9	7 285	1,6

Source : Dares (données provisoires)

Unité : nombre

(*) Les données disponibles pour l'année 2014 concernent 95% des contrats de professionnalisation enregistrés en France, les données 2013 portent sur 80% des contrats (estimation nationale), il n'est donc pas possible de calculer une évolution annuelle.

(**) Au titre du Ministère en charge de l'emploi.

Contrats de génération

En 2014, les demandes d'aides à l'embauche traitées et acceptées sont au nombre de :

- 360 en Picardie
- 18 159 sur la France entière

Les principales mesures d'aide à l'emploi

Plans de sauvegarde de l'emploi en Picardie en 2014

	2013		2014	
	Dossiers	Salariés	Dossiers	Salariés
Aisne	13	567	4	229
Oise	13	671	12	619
Somme	15	1 443	7	518
Pluri départemental	1	41	6	
Picardie	42	2 722	29	1 366

Source : Direccte de Picardie - UT
 Champ : PSE nationaux avec au moins un salarié en Picardie

Unité : nombre

Salariés en activité partielle en Picardie au cours du 1^{er} semestre 2014

	1 ^{er} trimestre 2014	2 ^{ème} trimestre 2014
Aisne	569	507
Oise	1 139	492
Somme	299	266
Picardie	2 007	1 264

Source : DGEFP, Sinapse/Extranet Unité : moyenne mensuelle par trimestre du nombre de salariés en activité partielle

Evolution du nombre de salariés en activité partielle en Picardie depuis 2008



Source : DGEFP, Sinapse/Extranet

Unité : moyenne mensuelle par trimestre du nombre de salariés en activité partielle

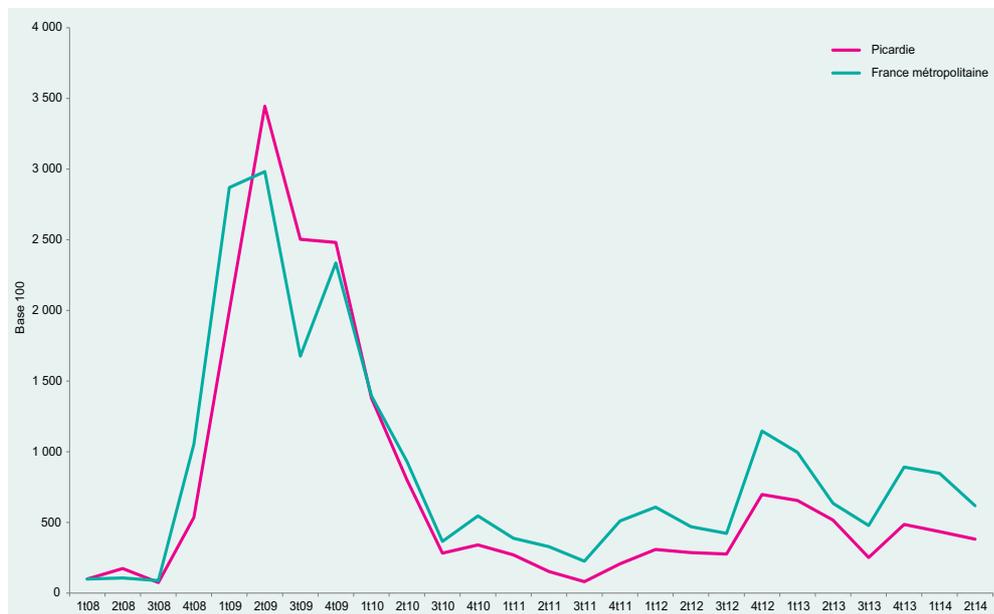
Les principales mesures d'aide à l'emploi

Heures d'activité partielle effectives en Picardie au cours du 1^{er} semestre 2014

	Heures
Aisne	115 551
Oise	123 801
Somme	56 102
Picardie	
Picardie	295 454

Source : DGEFP, Sinapse/Extranet Unité : nombre

Evolution du nombre d'heures chômées au titre de l'activité partielle en Picardie depuis 2008



Source : DGEFP, Sinapse/Extranet

Unité : %

La formation professionnelle

Organismes de formation en Picardie en 2014

	Organismes de formation	Répartition (en %)
Aisne	281	19,3
Oise	746	51,1
Somme	432	29,6
Picardie		
Picardie	1 459	100,0

Source : Direccte de Picardie - SRC, Listof

Unité : nombre

(*) Les données représentent l'état du stock en fin d'année

Organismes de formation par statut en Picardie en 2014

	Organismes de formation	Répartition (en %)
Privé	1 403	96,2
Public	44	3,0
Parapublic	12	0,8
Ensemble		
Ensemble	1 459	100,0

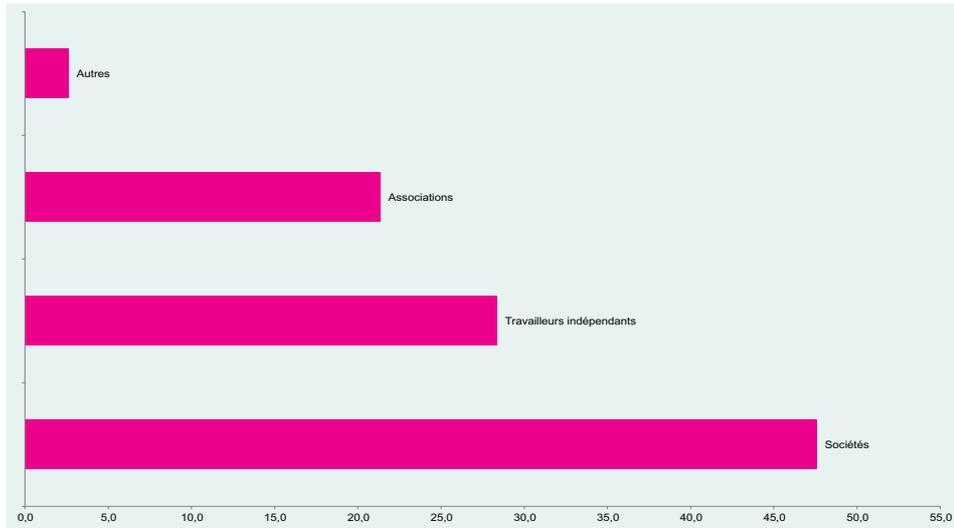
Source : Direccte de Picardie - SRC, Pactole

Unité : nombre

(*) Les données représentent l'état du stock en fin d'année

La formation professionnelle

Répartition des organismes de formation du secteur privé par type d'employeur en Picardie en 2014



Source : Direccte de Picardie - SRC, Pactole

Unité : %

Origine des financements des organismes de formation en Picardie en 2013

	Entreprises	Organismes collecteurs	Pouvoirs publics	Particuliers	Autres produits*	Ensemble
Privé	70 293 905	32 637 638	38 084 699	5 013 356	23 310 011	169 339 609
Public	3 825 317	6 474 070	17 691 713	1 098 324	3 362 064	32 451 488
Parapublic	1 909 224	4 039 999	4 727 813	417 873	114 275	11 209 184
Ensemble	76 028 446	43 151 707	60 504 225	6 529 553	26 786 350	213 000 281

Source : Direccte de Picardie - SRC, BPF 2012

Unité : euro

(*) Y compris la sous-traitance

La durée moyenne des formations

Stagiaires ayant bénéficié d'une formation avec heures dispensées en Picardie en 2013

	Salariés		Demandeurs d'emploi		Autres*		Ensemble	
	Stagiaires	Heures	Stagiaires	Heures	Stagiaires	Heures	Stagiaires	Heures
Privé	267 836	6 325 255	28 900	2 358 506	32 779	1 927 138	329 515	10 610 899
Public	15 128	1 076 972	8 170	1 935 367	14 544	1 313 859	37 842	4 326 198
Parapublic	3 801	381 894	1 569	492 140	5 066	129 614	10 436	1 003 648
Ensemble	286 765	7 784 121	38 639	4 786 013	52 389	3 370 611	377 793	15 940 745

Source : Direccte de Picardie - SRC, BPF 2012

Unité : nombre

(*) Y compris les particuliers

Durée moyenne en heures des formations dispensées en Picardie en 2013

	Salariés	Demandeurs d'emploi	Autres*	Ensemble
Privé	23,6	81,6	78,0	32,2
Public	71,2	236,9	78,5	114,3
Parapublic	100,5	313,7	33,9	96,2
Ensemble	27,1	123,9	75,7	42,2

Source : Direccte de Picardie - SRC, BPF 2012

Unité : nombre

(*) Y compris les particuliers

Le fonds social européen

Programmation financière du FSE au titre du programme 2007-2013

Axes de programmation	FSE maquette*	FSE programmé**
Adaptation des travailleurs et des entreprises aux mutations économiques	15 771 027	16 507 751
Amélioration de l'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi	42 120 795	45 692 812
Cohésion sociale, inclusion sociale et lutte contre les discriminations	65 051 418	62 160 540
Capital humain, mise en réseau, innovation et actions transnationales	3 686 328	3 068 992
Ensemble	126 629 568	127 430 095

Source : Directe de Picardie - SPEu

Unité : euro

(*) Budget prévisionnel disponible

(**) Budget utilisé

Le fonds social européen

Caractéristiques des bénéficiaires des actions co-financées par le FSE au titre du programme 2007-2013

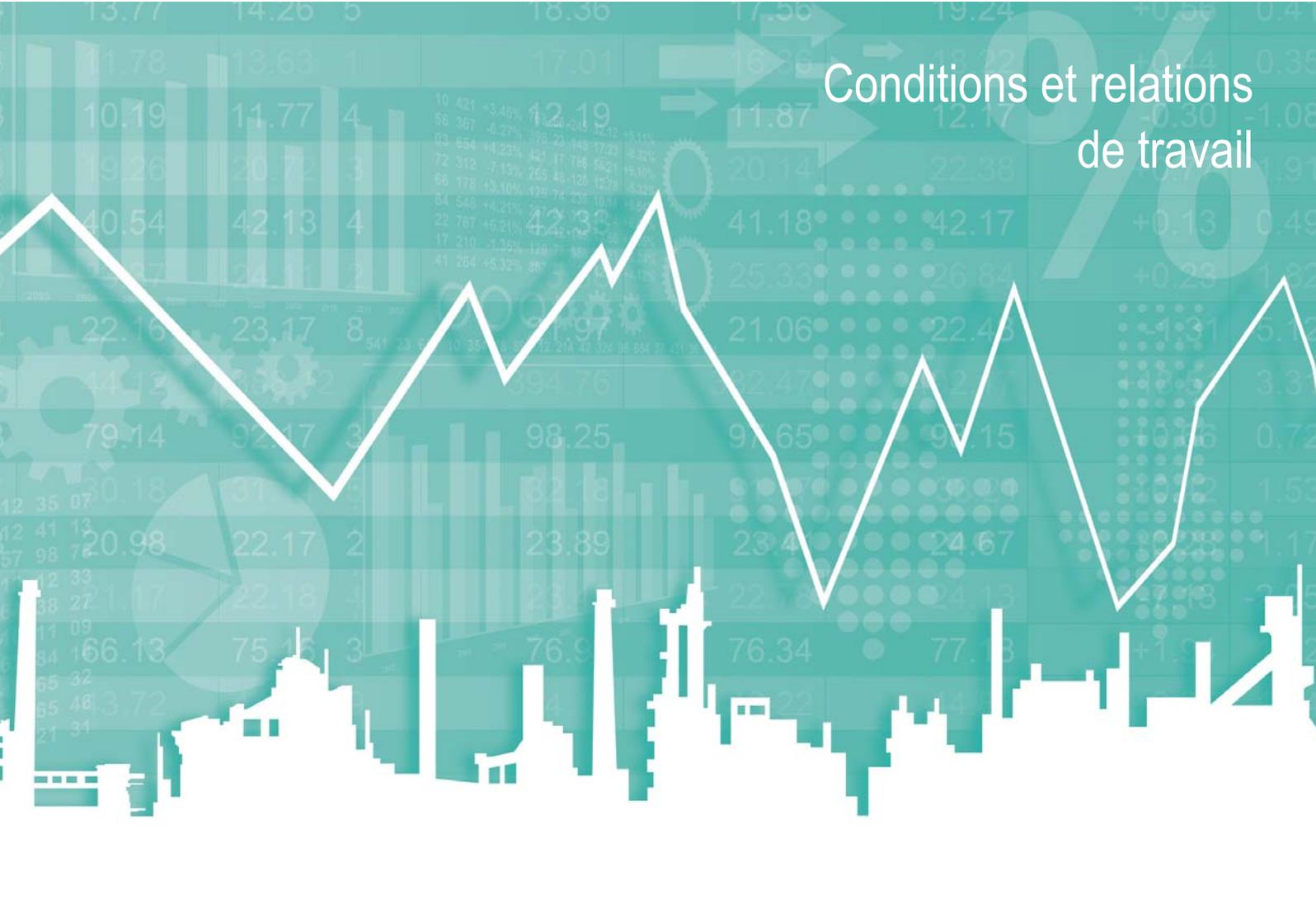
	Bénéficiaires
Hommes	112 770
Femmes	107 983
Actifs occupés	30 456
Chômeurs	124 348
dont ceux de longue durée	60 223
Jeunes	85 169
Seniors	5 659
Migrants	3 242
Handicapés	9 834
Bénéficiaires de minima sociaux	24 363
Ensemble	564 047

Source : Direccte de Picardie - SPEu (Données au 2 février 2014)

Unité : nombre

Note : Un même bénéficiaire peut être comptabilisé dans plusieurs catégories

Conditions et relations de travail



La santé au travail

Accidents du travail avec arrêt par secteur d'activité en Picardie en 2013

	Picardie		France entière	
	AT	Evolution annuelle (en %)	AT	Evolution annuelle (en %)
Métallurgie	1 920	-5,9	54 429	-6,0
BTP	2 337	-12,7	100 617	-6,6
Transports, eau, gaz, électricité, livre, communication	2 610	1,7	91 150	-1,2
Commerces et industries de l'alimentation	2 583	-7,6	107 884	-3,7
Chimie, caoutchouc, plasturgie	697	-3,9	11 203	-7,4
Bois, ameublement, papier, carton, textile, vêtement, cuirs et peaux, pierres et terres à feu	632	-2,3	21 262	-6,7
Commerces non alimentaires	1 171	-3,2	49 783	-4,5
Services 1 (banques, assurances, administrations ...)	1 215	-1,5	42 835	2,1
Services 2 (santé, nettoyage ...) et travail temporaire	3 715	-5,6	139 100	-2,0
Ensemble	16 880	-5,3	618 263	-3,5

Source : Carsat Nord-Picardie

Unité : nombre

Indices de fréquence des accidents du travail du régime général en Picardie depuis 2005



Source : Carsat Nord-Picardie

Unité : ‰

Note : Nombre d'accidents du travail pour 1 000 salariés

La santé au travail

Indices de fréquence des accidents du travail du régime général en Picardie depuis 2005



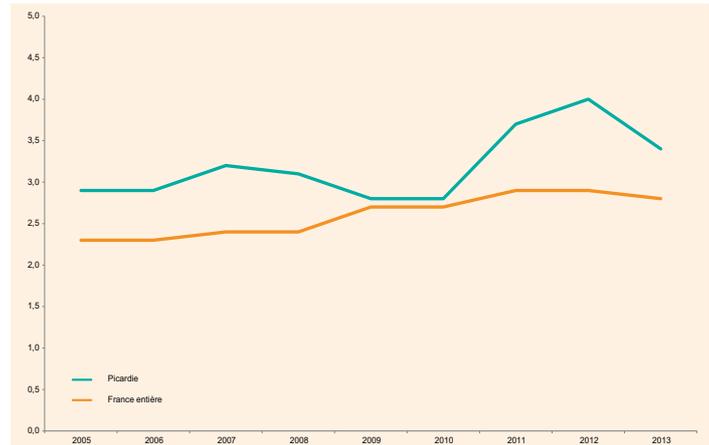
Maladies professionnelles indemnisées du régime général en Picardie en 2013

	Volume	Répartition (en %)	Evolution annuelle (en %)
Affections péri-articulaires	1 250	79,7	-12,6
Lombalgies dues aux manutentions	96	6,1	-12,7
Affections dues à l'amiante	75	4,8	-20,2
Autres	148	9,4	5,0
Ensemble	1 569	100,0	-11,7

Source : Carsat Nord-Picardie

Unité : nombre

Indices de fréquence des maladies professionnelles du régime général en Picardie depuis 2005



Source : Carsat Nord-Picardie

Note : Nombre de maladies professionnelles pour 1 000 salariés

Unité : %

La santé au travail

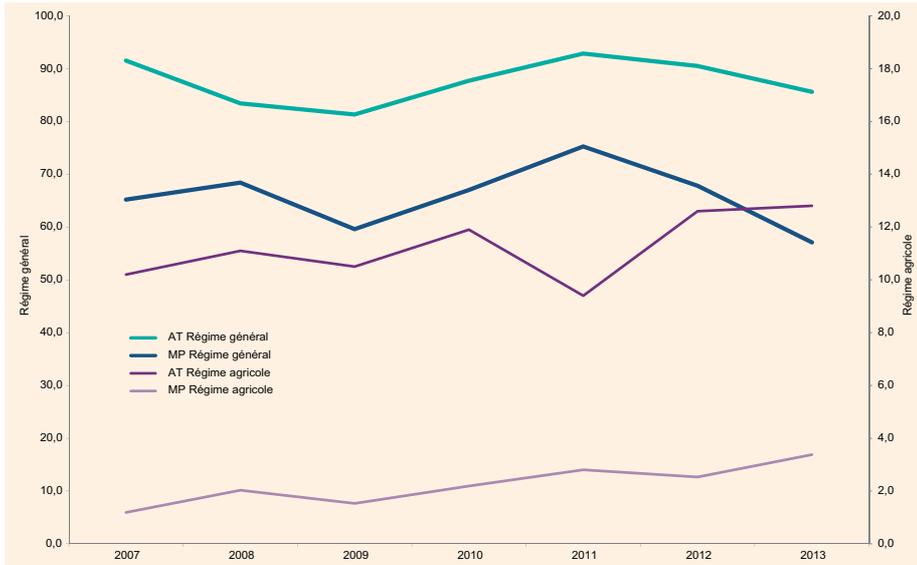
Maladies professionnelles indemnisées en Picardie ces cinq dernières années

	2009	2010	2011	2012	2013
Picardie					
MP indemnisées	1 271	1 313	1 714	1 835	1 569
dont IPP	702	583	767	965	866
dont mortelles	15	23	29	17	16
France entière					
MP indemnisées	49 341	50 688	55 057	54 015	51 452
dont IPP	24 734	24 961	27 132	29 267	27 450
dont mortelles	564	533	570	523	430
Poids régional (en %)					
MP indemnisées	2,6	2,6	3,1	3,4	3,0
dont IPP	2,8	2,3	2,8	3,3	3,2
dont mortelles	2,7	4,3	5,1	3,3	3,7

Source : Carsat Nord-Picardie

Unité : nombre

Coût des accidents du travail et des maladies professionnelles en Picardie depuis 2007



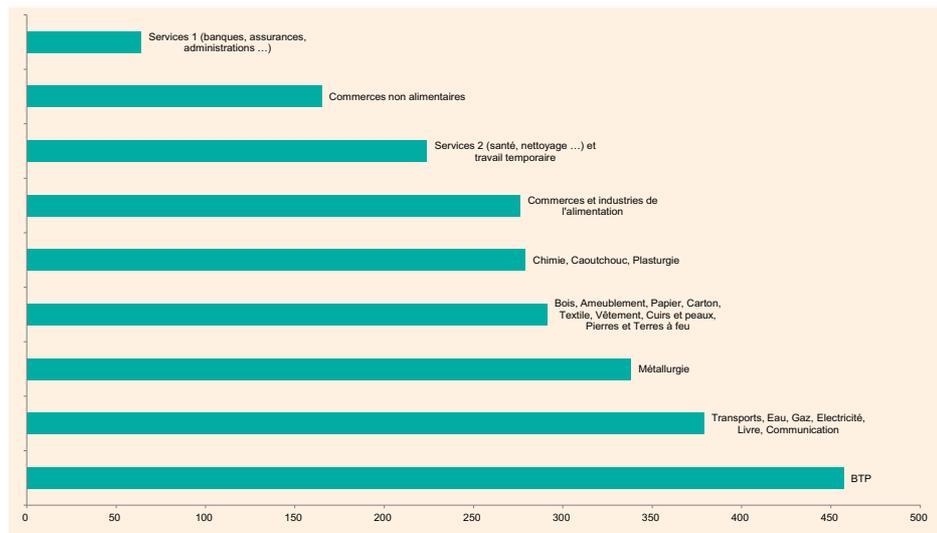
Source : Carsat Nord-Picardie

Unité : millions d'euro

Note : Le coût correspond au coût pour la sécurité sociale. Il comprend les frais pharmaceutiques, hospitaliers et médicaux, le versement d'indemnités journalières, le montant des indemnités en capital et des incapacités permanentes ainsi que les rentes versées aux ayants droit en cas de décès de la victime. Ce coût est imputé aux entreprises pour le calcul du taux de cotisation des accidents du travail et maladies professionnelles qui permet de déterminer la cotisation spécifique redevable pour toute entreprise.

La santé au travail

Frais réels* par salarié engendrés par les accidents du travail et les maladies professionnelles du régime général en Picardie en 2013



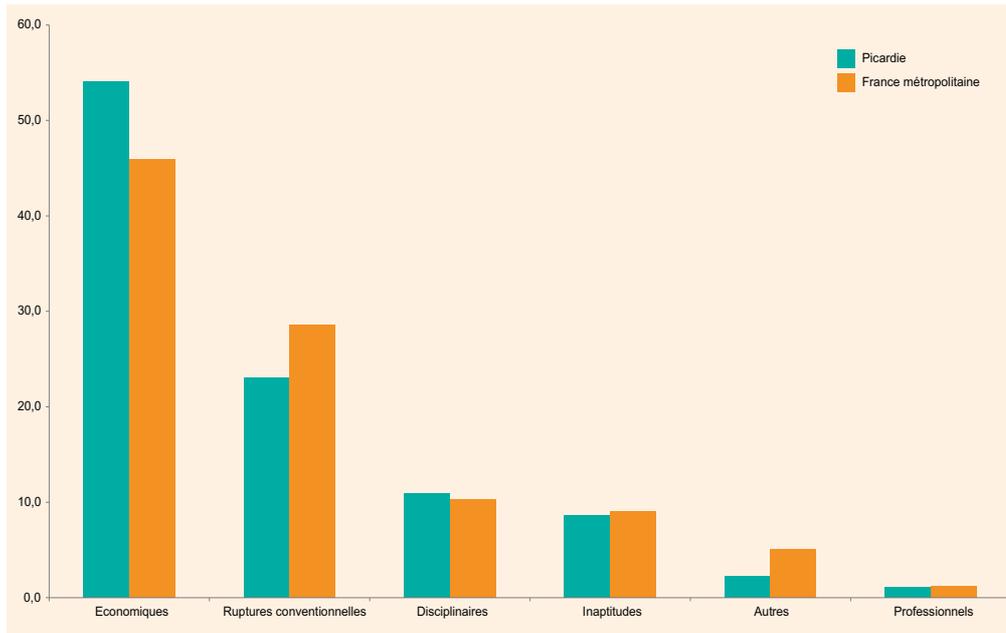
Source : Carsat Nord-Picardie

Unité : euro

(*) Hors frais du compte global mutualisés par le biais d'une majoration du taux de cotisation

Les licenciements des salariés protégés

Répartition des demandes de licenciements des salariés protégés par motif en Picardie en 2010



Source : Ministère du travail/Dares

Unité : %

La négociation collective

Textes signés et enregistrés en Picardie en 2014

	Textes	Evolution annuelle (en %)	Répartition (en %)
Aisne	356	-15,2	30,0
Oise	479	10,9	40,3
Somme	353	7,3	29,7
Picardie			
Picardie	1 188	0,6	100,0

Source : Dares

Unité : nombre

Répartition des principaux thèmes abordés dans les textes signés* en Picardie en 2014

	Répartition (en %)
Salaires et primes	23,8
Temps de travail	16,2
Epargne salariale	13,9
Autres thèmes	12,3
Protection sociale	11,5
Egalité et diversité	8,3
Emploi	5,4
Droit syndical, IRP, expression des salariés	3,0
Travailleurs handicapés	1,7
Conditions de travail	1,2
Accords de méthode (PSE)	1,1
GPEC	0,8
Classifications	0,8
Formation professionnelle	0,7
Ensemble	100,0

Source : Dares

Unité : %

(*) Un même texte peut porter simultanément sur plusieurs thèmes

Les ruptures conventionnelles

Ruptures conventionnelles en Picardie en 2013

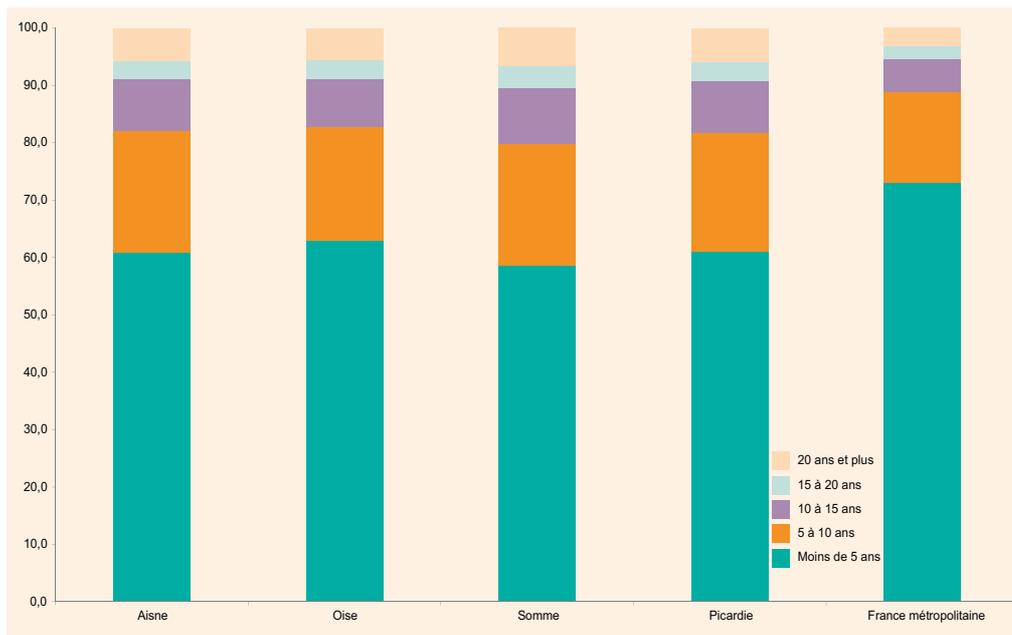
	Demandes d'homologation reçues		Demandes homologuées	
	Demandes	Evolution annuelle (en %)	Demandes	Evolution annuelle (en %)
Aisne	1 680	9,2	1 518	11,6
Oise	3 446	3,5	2 757	9,4
Somme	2 105	13,0	1 788	9,1
Picardie	7 231	7,4	6 063	9,8
France métropolitaine	346 965	1,5	319 550	1,6

Source : Dares/Directe de Picardie - ESE

Unité : nombre

Champ : Salariés non protégés

Répartition des ruptures conventionnelles homologuées selon l'ancienneté du salarié en Picardie en 2014



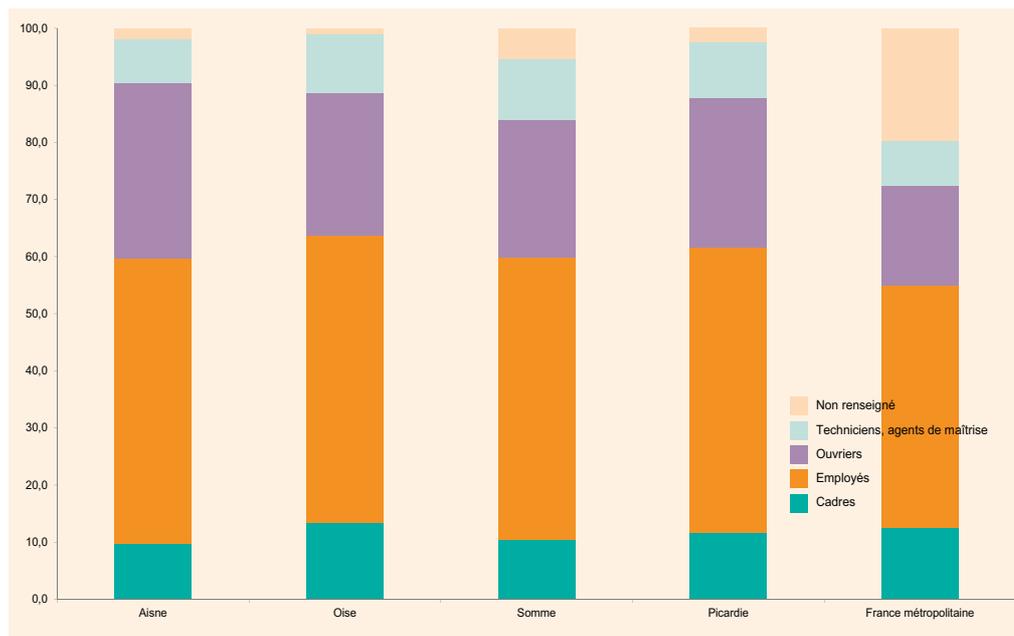
Source : Dares/Directe de Picardie - ESE

Champ : Salariés non protégés

Unité : %

Les ruptures conventionnelles

Répartition des ruptures conventionnelles homologuées par niveau de qualification en Picardie en 2014



Source : Dares/Directe de Picardie - ESE

Champ : Salariés non protégés

Unité : %

Activité économique



Le produit intérieur brut

Produit intérieur brut en Picardie en 2013

	Picardie		France métropolitaine	
	Montant	Evolution annuelle (en %)	Montant	Evolution annuelle (en %)
PIB	47 455 644 505	3,9	2 074 780 242 587	4,0
PIB par habitant	24 637	3,7	32 527	3,5
PIB par emploi	71 725	4,7	78 762	3,9

Source : Insee, Comptes régionaux (données provisoires)

Unité : euro

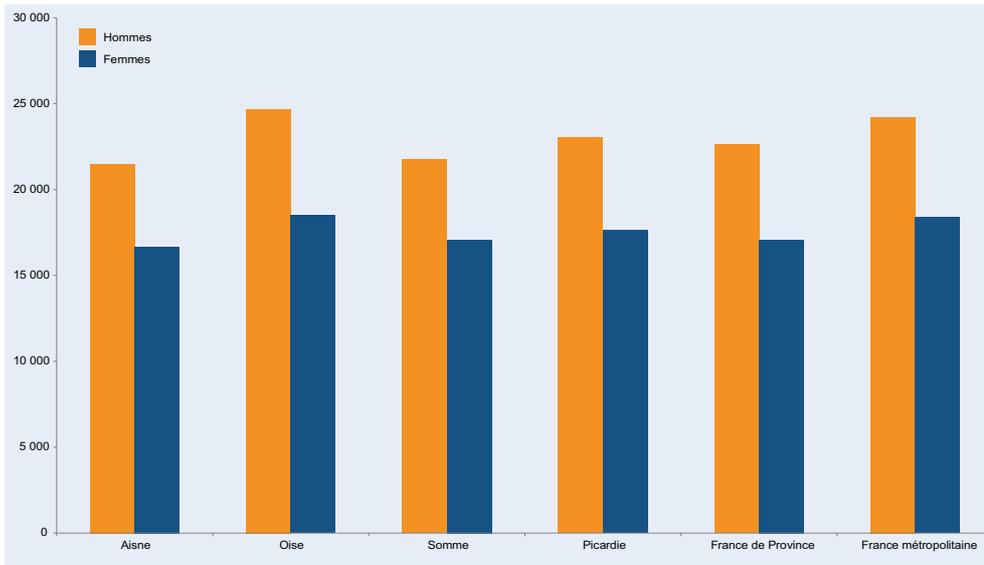
Répartition de la valeur ajoutée par secteur d'activité en Picardie en 2013

	Picardie		France métropolitaine	
	Répartition	Evolution annuelle (en %)	Répartition	Evolution annuelle (en %)
Agriculture	3,9	18,2	1,7	-11,2
Industrie	18,6	12,4	14,0	15,0
Construction	5,7	-4,5	6,0	-0,4
Tertiaire marchand	45,5	0,0	55,6	2,1
Tertiaire non marchand	26,3	6,0	22,7	5,8
Ensemble (en millions d'euro)	42 576	4,1	1 861 444	4,1

Source : Insee, Comptes régionaux (données provisoires)

Unité : %

Revenu salarial net moyen en Picardie en 2012



Source : Insee, DADS

Unité : euro

Champ : Revenu salarial annuel moyen net de prélèvement par salarié au lieu de résidence

La démographie d'entreprises

Créations d'entreprises par secteur d'activité en Picardie en 2014

	Aisne		Oise		Somme		Picardie	
	Créations	Evolution annuelle (en %)	Créations	Evolution annuelle (en %)	Créations	Evolution annuelle (en %)	Créations	Evolution annuelle (en %)
Industrie	147	-10,4	261	-0,8	161	-8,0	569	-5,5
Construction	431	-6,3	845	0,2	427	6,8	1 703	0,0
Commerce, transport, hébergement et restauration	798	-9,4	1 678	8,8	862	-0,7	3 338	1,4
Services aux entreprises	936	61,1	1 925	44,1	1 017	59,7	3 878	51,8
Services aux particuliers	276	-56,1	480	-57,7	355	-49,9	1 111	-55,1
Ensemble	2 588	-4,7	5 189	1,4	2 822	1,2	10 599	-0,2
dont auto-entrepreneurs	1 381	-4,6	2 625	-0,8	1 414	-4,1	5 420	-2,7

Source : Insee, REE

Unité : nombre

Champ : Activités marchandes non agricoles

Défaillances d'entreprises en Picardie en 2014

	Défaillances	Evolution annuelle (en %)
Aisne	448	-2,6
Oise	642	2,6
Somme	419	-5,8
Picardie		
Picardie	1 509	-1,4

Source : Banque de France, Fiben

Unité : nombre

Défaillances d'entreprises par secteur d'activité en Picardie en 2014

	Défaillances	Evolution annuelle (en %)
Agriculture	31	-6,0
Industrie	146	14,1
Construction	420	4,0
Commerce, transport, hébergement, restauration	548	-7,6
Services aux entreprises*	214	-10,5
Enseignement, santé, action sociale et services aux ménages	146	8,1

Source : Banque de France, Fiben

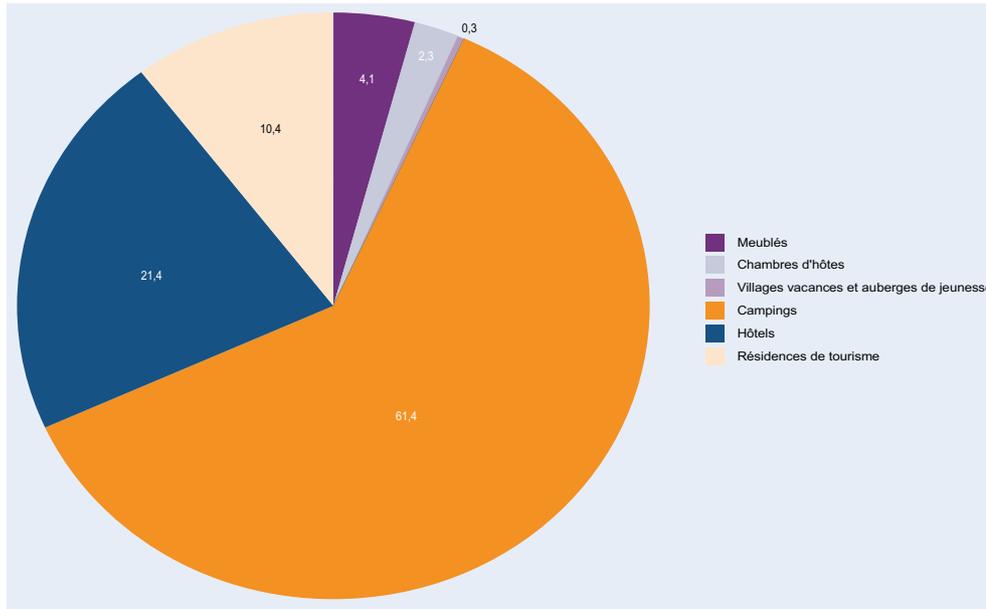
Unité : nombre

(*) Les services aux entreprises regroupent les activités en lien avec l'information et la communication (JZ), les activités financières et d'assurance (KZ), les activités immobilières (LZ) et de soutien aux entreprises (MN)

Note : La somme des secteurs peut ne pas correspondre au total de la région

Le tourisme

Répartition de l'offre d'hébergement marchand en nombre de lits en Picardie au 1^{er} janvier 2014



Source : Insee/DGCIS et ADRT, EFH et EFHPA

Unité : %

Fréquentation dans l'hôtellerie classée et non classée en Picardie en 2014

	Aisne		Oise		Somme		Picardie	
	Hôtellerie classée et non classée	Evolution annuelle (en %)	Hôtellerie classée et non classée	Evolution annuelle (en %)	Hôtellerie classée et non classée	Evolution annuelle (en %)	Hôtellerie classée et non classée	Evolution annuelle (en %)
Nuitées	507 415	4,5	1 171 725	-3,1	880 041	-1,8	2 559 181	-1,2
dont étrangers	115 231	9,0	188 260	2,9	219 988	0,0	523 479	2,9
Durée moyenne de séjour (en jours)	1,4	2,5	1,6	3,8	1,5	-3,9	1,5	-1,2
dont étrangers	1,4	2,0	1,5	0,1	1,5	-5,5	1,5	-0,9

Note: L'évolution annuelle a été calculée à partir des données 2013 réétalonnées suite au changement de classification début 2014.

Source : Insee/DGCIS

Unité : nombre

Fréquentation dans l'hôtellerie de plein air en Picardie en 2014*

	Aisne		Oise		Somme		Picardie	
	Hôtellerie de plein air	Evolution annuelle (en %)	Hôtellerie de plein air	Evolution annuelle (en %)	Hôtellerie de plein air	Evolution annuelle (en %)	Hôtellerie de plein air	Evolution annuelle (en %)
Nuitées	367 000	-10,2	85 000	27,9	705 000	-6,2	1 157 000	-5,7
dont étrangers	316 142	-13,1	37 403	27,3	240 378	-2,0	593 922	-7,0
Durée moyenne de séjour (en jours)	1,8	-5,0	2,4	13,1	3,3	-4,8	2,6	-3,4
dont étrangers	1,7	-5,4	1,9	25,2	2,7	-3,0	2,0	-2,2

Note: L'évolution annuelle a été calculée à partir des données 2013 réétalonnées suite au changement de classification début 2014.

Source : Insee/DGCIS

Unité : nombre

Champ : Seuls les campings offrant un emplacement à la clientèle de passage sont dans le champ de l'enquête. La fréquentation mesurée est celle des emplacements offerts à la clientèle de passage, seule considérée comme touristique. (*) Mai à septembre

Le commerce extérieur

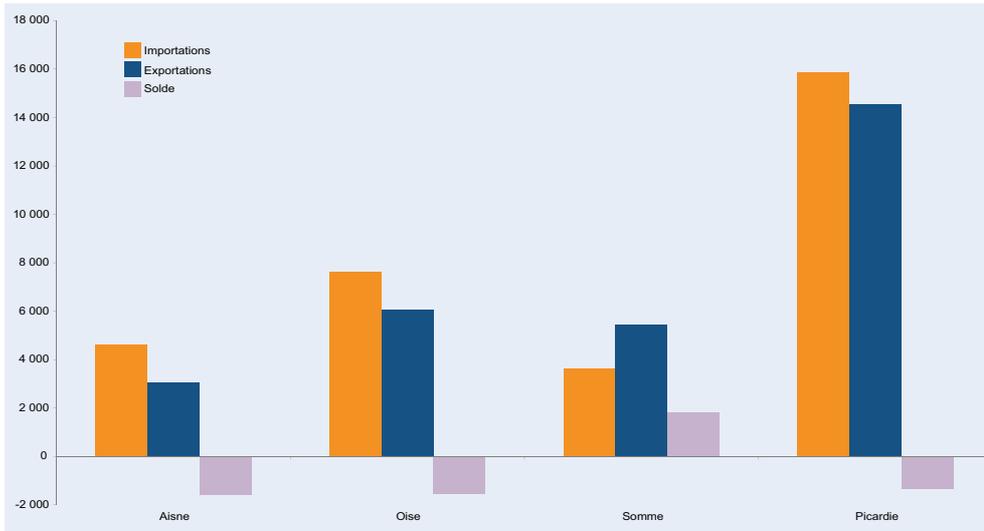
Evolution des échanges en Picardie depuis 2008



Source : Douanes françaises/Directe de Picardie - Scedi

Unité : millions d'euro

Echanges extérieurs de la Picardie en 2014

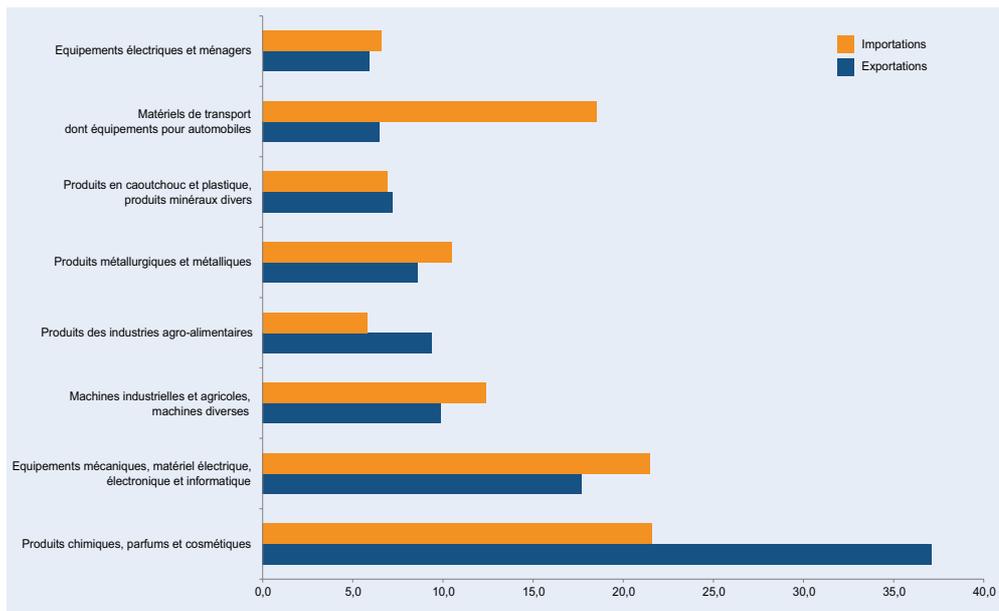


Source : Douanes françaises/Directe de Picardie - Sccedi

Unité : millions d'euro

Le commerce extérieur

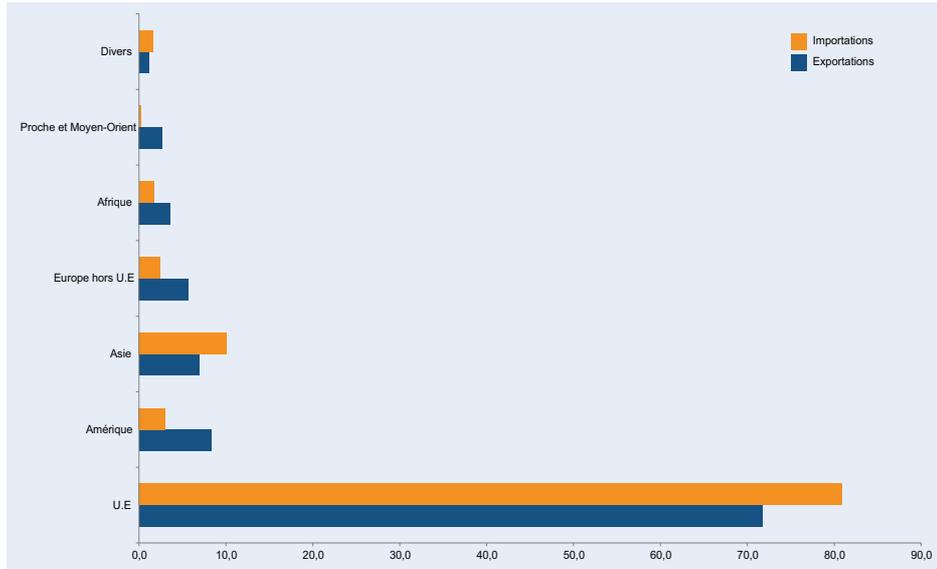
Répartition des principaux produits importés et exportés en Picardie en 2014



Source : Douanes françaises/Directe de Picardie - Scedi

Unité : %

Répartition des principaux clients et fournisseurs de la Picardie par grande zone en 2014

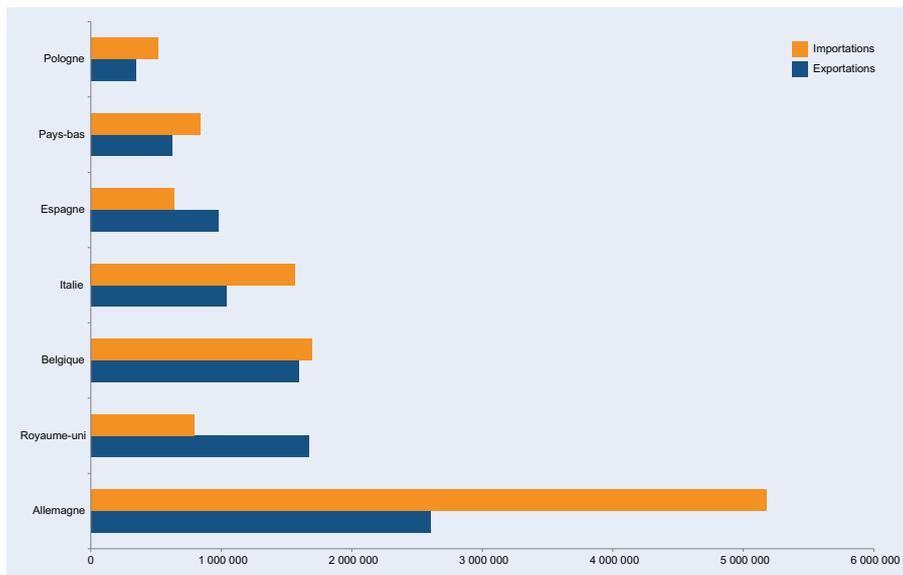


Source : Douanes françaises/Directe de Picardie - Scedi

Unité : %

Le commerce extérieur

Principaux pays importateurs et exportateurs de la Picardie dans l'Union européenne en 2014



Source : Douanes françaises/Directe de Picardie - Scedi

Unité : milliers d'euro

Les pôles de compétitivité

Données relatives aux pôles de compétitivité à fin 2014

Pôles de compétitivité	Domaine d'activité	Entreprises adhérentes	Projets collaboratifs labellisés	Intention de financement public (en milliers d'euro) ⁽⁴⁾
Industries et agro-ressources ⁽¹⁾	Chimie du végétal, bio-technologies industrielles, ingrédients pour nutrition humaine et animale, matériaux bio-sourcés, bio-carburants avancés et méthanisation, ressources végétales	47	22	551
I-Trans ⁽²⁾	Transports terrestre, ferroviaire et automobile, co-modalités voyageur, multi-modalités Fret	25	13	296
Up-Tex ⁽³⁾	Matériaux textiles à effets barrières, structures textiles complexes, textiles interactifs, éco-matériaux textiles	10	4	70

Source : Direccte de Picardie - Scedi

Unité : nombre

(1) Le pôle Industries et agro-ressources est engagé dans le développement de technologies et de produits où les matières premières d'origine pétrolière sont remplacées par des productions végétales agricoles, forestières et algales. Les principaux objectifs technologiques et de marché du pôle IAR sont « devenir la référence européenne pour les valorisations des agro-ressources et être reconnu comme le territoire de démonstration sur la bio-raffinerie et la valorisation des agro-ressources ».

Les débouchés prioritaires sont les :

- bio-molécules (intermédiaires chimiques, bio-solvants, bio-lubrifiants, bio-adhésifs...)
- bio-énergies (bio-carburants 2G et 3G, électricité et chaleur basse bio-masse),
- agro-matériaux (composites, bio-plastiques, fibres végétales dans le bâtiment et le transport),
- ingrédients et actifs

(2) Le pôle I-Trans s'implique dans le développement économique sur le thème des transports terrestres. C'est le pôle leader dans le milieu du ferroviaire, unique pôle français

dans ce domaine, et coordinateur de plusieurs initiatives européennes. Il se place aussi au sein des cinq pôles automobiles, et est notamment intégré dans certains travaux de la PFA (véhicule 2L/100). Ses priorités actuelles sont le placement sur l'allègement des véhicules, les nouvelles motorisations, la gestion de l'énergie et l'évolution des infrastructures de transport.

(3) Le pôle Up-Tex est un pôle thématique consacré à la compétitivité par l'innovation dans le domaine du textile, tissus techniques spéciaux et innovants. Ce pôle a pour ambition de devenir le centre de référence au niveau européen, dans les domaines :

- des matériaux textiles avancés (MTA)
- des technologies de la perception d'un produit par les sens (TPPS)
- de customisation de masse (CM) en s'appuyant notamment sur le Centre européen des textiles innovants (CETI)

(4) Financements Etat et Conseil Régional de Picardie

L'artisanat

Entreprises artisanales par secteur d'activité en Picardie en 2012

	Aisne	Oise	Somme	Picardie	
				Entre-prises	Evolution annuelle (en %)
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	374	415	377	1 166	-1,9
Fabrication de textiles, industrie de l'habillement, industrie du cuir et de la chaussure	67	104	66	237	11,8
Travail du bois, industrie du papier et imprimerie	115	156	88	359	-0,3
Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique ainsi que d'autres produits minéraux non métalliques	49	88	42	179	-8,2
Métallurgie et fabrication de produits métalliques à l'exception des machines et des équipements	135	216	189	540	-0,6
Fabrication de machines et équipements n.c.a.	22	35	35	92	-14,0
Autres industries manufacturières, réparation et installation de machines et d'équipements	292	445	286	1 023	1,1
Construction	2 784	4 612	2 566	9 962	0,8
Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles	1 035	1 513	1 317	3 865	-0,3
Transports et entreposage	165	496	147	808	1,6
Hébergement et restauration	237	416	573	1 226	6,1
Activités informatiques et services d'information	19	59	28	106	-10,2
Activités immobilières	25	33	48	106	8,2
Activités juridiques, comptables, de gestion, d'architecture, d'ingénierie, de contrôle et d'analyses techniques	63	127	88	278	5,3
Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques	93	195	107	395	7,0
Activités de services administratifs et de soutien	257	592	332	1 181	6,0
Activités pour la santé humaine	47	46	88	181	8,4
Arts, spectacles et activités récréatives	56	75	59	190	-1,0
Autres activités	1 188	1 853	1 323	4 364	0,9
dont autres activités de service	1 095	1 693	1 210	3 998	0,5
Ensemble	7 023	11 476	7 759	26 258	1,1

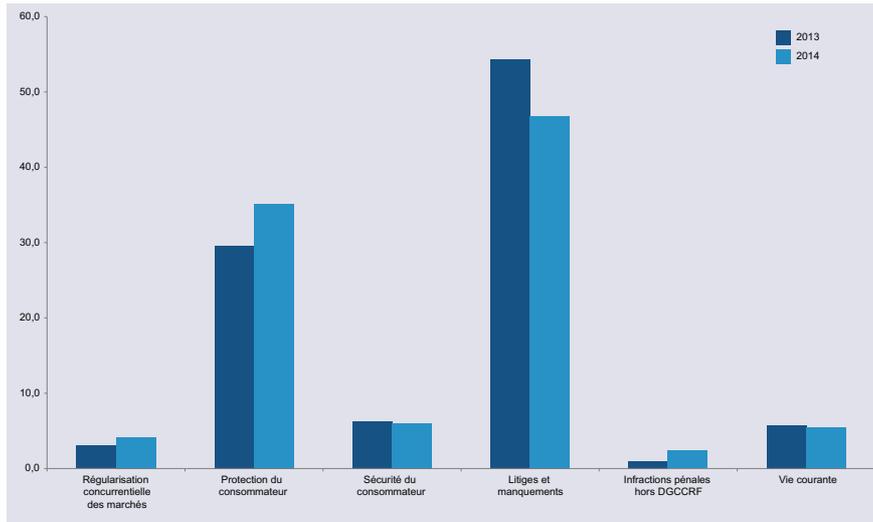
Source : Insee, REE

Unité : nombre

Champ : Artisanat au sens économique défini par le REE

Baromètre des réclamations en Picardie

Répartition des réclamations par catégorie en Picardie en 2013 et 2014



Source : DGCCRF

Unité : %

Réclamations par secteur d'activité en Picardie en 2014

	Réclamations	Evolution annuelle (en %)	Répartition (en %)
Produits alimentaires	190	-3,6	9,0
Produits non alimentaires	613	-5,7	29,0
Immobilier, logement, BTP	419	-12,7	20,0
Eau, énergie, assainissement	105	-2,8	5,0
Transport	194	17,6	9,0
Banque, finance	72	-17,8	3,0
Assurance	114	32,6	5,0
Communication, téléphone	290	-15,7	14,0
Tourisme	59	-34,4	3,0
Spectacles, culture, loisirs, jeux	47	2,1	2,0
Santé	14	-39,1	1,0
Services à la personne	33	-50,8	2,0
Services divers	146	-29,8	7,0
Associations, administrations	15	-28,6	1,0
Ensemble	2 131	-17,3	100,0

Source : DGCCRF

Unité : nombre

Définitions, sources et méthodes

Population, activité et emploi

AAH :

L'allocation aux adultes handicapés est une allocation de solidarité destinée à assurer aux personnes handicapées un minimum de ressources. Financée par l'Etat et versée par les caisses d'allocations familiales ou les caisses de mutualité sociale agricole, elle est accordée sur décision de la CDAPH (Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées) des maisons départementales des personnes handicapées (MDPH).

Clap :

Il s'agit d'un système d'information alimenté par différentes sources dont l'objectif est de fournir des statistiques localisées au lieu de travail jusqu'au niveau communal, sur l'emploi salarié et les rémunérations pour les différentes activités des secteurs marchand et non marchand.

Les données sur l'emploi salarié résultent d'une mise en cohérence des informations issues de l'exploitation :

- des déclarations annuelles de données sociales
- des bordereaux récapitulatifs de cotisations de l'Urssaf
- des données de la mutualité sociale agricole en complément des données des Urssaf pour les secteurs d'activité en lien avec l'agriculture (à compter des données relatives à l'exercice 2007)
- du système d'information sur les agents de l'Etat.

Le champ couvert est le champ complet des entreprises et des établissements (hors intérim et défense).

DOETH :

L'obligation d'emploi de travailleurs handicapés (OETH) concerne tous les établissements de 20 salariés ou plus du secteur privé ainsi que les établissements publics à caractère industriel ou commercial (Epic) de 20 salariés ou plus, au travers d'une déclaration administrative obligatoire gérée depuis 2013 par l'association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées. Depuis la loi du 11 février 2005, tout établissement qui emploie 20 salariés ou plus au moment de sa création ou en raison de l'accroissement de son effectif dispose d'un délai de trois ans pour se mettre en conformité avec l'obligation d'emploi.

Les établissements disposent de plusieurs modalités qu'ils peuvent combiner pour répondre à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés :

- la mise en oeuvre d'un accord agréé de branche, de groupe, d'entreprise ou d'établissement relatif à l'emploi de personnes handicapées,
- le versement d'une contribution financière à l'Agefiph,
- le recours à des stagiaires handicapés,
- le recrutement de personnes handicapées ayant une reconnaissance valide de leur handicap et ouvrant droit à l'OETH,
- l'emploi de travailleurs handicapés au travers de contrats spécifiques avec des établissements agréés du secteur protégé ou ordinaire. Il s'agit de contrats de sous-traitance, de fournitures, de prestations de service ou de mise à disposition de travailleurs avec des entreprises adaptées (EA), des centres de distribution de travail à domicile (CDTD), des établissements ou services d'aide par le travail (Esat).

Emploi total :

L'emploi total comprend l'emploi salarié et l'emploi non salarié. Les séries annuelles d'emploi total sont estimées depuis septembre 2009 avec le dispositif Estel par département, région, statut et secteur d'activité à partir de deux sources principales : les déclarations annuelles de données sociales dites « grand format » parce qu'elles incluent les effectifs de la fonction publique d'Etat et les salariés des particuliers employeurs, auxquelles on ajoute les effectifs des non salariés. L'emploi est exprimé en nombre de personnes, c'est à dire corrigé de la multi-activité de certains travailleurs.

Emploi salarié :

Par salarié, il faut entendre toutes personnes qui travaillent aux termes d'un contrat, pour une autre unité institutionnelle résidente en échange d'un salaire ou d'une rétribution équivalente. Les non salariés sont les personnes qui travaillent mais sont rémunérées sous une autre forme qu'un salaire.

Intérim :

L'opération de « travail intérimaire » (ou « intérim » ou « travail temporaire ») consiste à mettre à disposition provisoire d'entreprises clientes, des salariés qui en fonction d'une rémunération convenue, sont embauchés et rémunérés à cet effet par l'entreprise de travail intérimaire. Elle se caractérise donc par une relation triangulaire entre l'entreprise de travail temporaire, l'entreprise cliente et le salarié, et implique la conclusion de deux contrats : un

contrat de mise à disposition entre l'entreprise de travail temporaire et l'entreprise cliente, et un contrat de mission entre l'entreprise de travail temporaire et le salarié.

Mouvements de main d'œuvre :

Les mouvements de main d'œuvre sont issus de deux sources distinctes :

- les déclarations de mouvements de main d'œuvre (DMMO) : chaque mois, les établissements de 50 salariés ou plus adressent à l'administration un relevé détaillé des contrats conclus ou résiliés durant le mois précédent
- l'enquête sur les mouvements de main d'œuvre (EMMO) : chaque trimestre, la Dares interroge par sondage stratifié - selon la taille de l'établissement - la zone d'emploi et le secteur d'activité, les établissements de moins de 50 salariés à l'aide d'un questionnaire comparable au formulaire déclaratif. Au total, environ 50 000 établissements sont interrogés.

Le champ est celui des établissements du secteur concurrentiel (industrie, construction et tertiaire) de 10 salariés et plus. Sont en particulier exclus les administrations publiques, les collectivités territoriales, les principaux établissements publics, les établissements relevant de la Défense nationale et les établissements de travail temporaire.

Population active :

La population active au sens du recensement regroupe la population active occupée (appelée aussi « population active ayant un emploi ») et les chômeurs.

Population totale :

La population totale est issue de l'exploitation principale des enquêtes du recensement de la population réalisé par l'Insee, permettant de connaître la population sur un territoire donné.

Recensement de la population :

Le recensement de la population a pour objectif le dénombrement des logements et de la population résidant en France et la connaissance de leurs principales caractéristiques : sexe, âge, activité, professions exercées, caractéristiques des ménages, taille et type de logement, modes de transport, déplacements quotidiens.

Les communes de moins de 10 000 habitants sont recensées exhaustivement une fois tous les 5 ans, tandis que celles de 10 000 habitants ou plus font l'objet d'une enquête

annuelle auprès d'un échantillon de 8% de la population, dispersé sur l'ensemble de leur territoire. Au bout de 5 ans, tout le territoire de ces communes est pris en compte et les résultats du recensement sont calculés à partir de l'échantillon de 40% de leur population ainsi constitué.

RSA :

Le revenu de solidarité active entré en vigueur le 1er juin 2009 en France métropolitaine, se substitue au revenu minimum d'insertion (RMI créé en 1988) et à l'allocation parent isolé (API).

Taux d'activité :

Le taux d'activité est le rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) et l'ensemble de la population correspondante.

Taux d'emploi :

Le taux d'emploi d'une classe d'individus est calculé en rapportant le nombre d'individus de la classe ayant un emploi au nombre total d'individus dans la classe. Il peut être calculé sur l'ensemble de la population d'un pays, mais on se limite le plus souvent à la population en âge de travailler (généralement définie en comparaison internationale comme les personnes âgées de 15 à 64 ans), ou à une sous-catégorie de la population en âge de travailler (femmes de 25 à 29 ans par exemple).

Marché du travail

Demandeur d'emploi :

Les demandeurs d'emploi sont les personnes qui s'inscrivent à Pôle emploi. Ces demandeurs y sont enregistrés dans différentes catégories de demandes d'emploi en fonction de leur disponibilité, du type de contrat recherché et de la quotité de temps de travail souhaité.

La publication des effectifs de demandeurs d'emploi inscrits se fait selon les catégories statistiques suivantes :

- A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi,

- B : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois),
- C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (i.e. plus de 78 heures au cours du mois),
- D : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi (en raison d'un stage, d'une formation, d'une maladie ...), y compris les demandeurs d'emploi en convention de reclassement personnalisé (CRP), en contrat de transition professionnelle (CTP), sans emploi et en contrat de sécurisation professionnelle (CSP),
- E : demandeurs d'emploi non tenus de faire de actes positifs de recherche d'emploi, en emploi (par exemple : bénéficiaires de contrats aidés).

La catégorie ABC représente donc l'ensemble des demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi.

Offre d'emploi collectée :

Les offres d'emploi enregistrées au cours d'une période donnée sont les offres d'emplois durables (de plus de 6 mois), temporaires (de 1 à 6 mois) ou occasionnelles (moins de 1 mois) déposées par les employeurs dans les agences locales pour l'emploi au cours de la période.

Niveau de formation :

Les niveaux de formation utilisés sont définis comme ceux atteints à l'inscription à Pôle emploi. On distingue plusieurs niveaux :

- I et II : supérieur à bac+2 (licence, maîtrise, master, DEA, DESS, doctorat, diplôme de grandes écoles),
- III : bac+2 (DUT, BTS, DEUG, écoles des formations sanitaires ou sociales...),
- IV : sorties de classe de terminale avec ou sans baccalauréat,
- V : sorties après la terminale de CAP ou BEP, ou sorties de second cycle général et technologique avant l'année de terminale, c'est-à-dire seconde ou première,
- Vbis : abandon en cours de CAP ou BEP avant la classe de terminale,
- VI : sorties en cours de 1er cycle de l'enseignement supérieur.

Taux de chômage localisé au sens du BIT :

Le taux de chômage est le pourcentage de chômeurs dans la population active, c'est-à-dire les actifs occupés et les chômeurs. On peut calculer un taux de chômage par âge en mettant en rapport les chômeurs d'une classe d'âge avec les actifs de cette classe d'âge. De la même manière se calculent des taux de chômage par sexe, par catégorie socio-professionnelle, par région, par nationalité, par niveau de diplôme...

Chaque trimestre, l'Insee publie une estimation du taux de chômage au sens du Bureau International du Travail qui repose sur l'enquête emploi et les estimations d'emploi localisées. Le chômage au sens du BIT renvoie à une situation sur le marché du travail caractérisée par l'absence d'emploi, la recherche active d'emploi et la disponibilité pour occuper un emploi.

Politiques d'emploi

Ateliers et Chantiers d'Insertion :

Les ateliers et chantiers d'insertion (ACI) sont des dispositifs relevant de l'insertion par l'activité économique, conventionnés par l'État, qui ont pour objet l'embauche de personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières. Les personnes ainsi embauchées sont titulaires d'un véritable contrat de travail (par exemple, un contrat à durée déterminée d'insertion - CDDI). L'ACI bénéficie, pour sa part, d'une aide financière de l'État.

Activité partielle :

Le recours à l'activité partielle permet aux employeurs lorsqu'ils font face à des difficultés économiques les contraignant à réduire temporairement leur activité, de diminuer le temps de travail de leurs salariés en deçà de la durée légale. Le principe de l'activité partielle est de compenser la perte de revenus subie par les salariés du fait des heures non travaillées : les heures sont indemnisées par l'employeur qui perçoit ensuite une allocation cofinancée par l'Etat et l'organisme gestionnaire du régime d'assurance chômage.

Contrat à durée déterminée d'insertion :

Le CDD d'insertion (CDDI) s'applique aux personnes recrutées par une entreprise d'insertion (EI), une association intermédiaire (AI) ou un atelier et chantier d'insertion (ACI). Il s'agit de personnes au chômage et rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières. Ce contrat donne lieu à une aide financière de l'Etat. Le CDDI peut être suspendu, à la demande du salarié, pour lui permettre :

- en accord avec son employeur, d'effectuer une période de mise en situation en milieu professionnel ou une action concourant à son insertion professionnelle,
- d'accomplir une période d'essai afférente à une offre d'emploi visant une embauche en contrat de travail à durée indéterminée ou à durée déterminée au moins égale à six mois. En cas d'embauche à l'issue de cette évaluation en milieu de travail ou de cette période d'essai, le CDDI est rompu immédiatement (pas de préavis).

Contrat d'apprentissage :

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail particulier ouvert aux jeunes de 16 à 25 ans. L'apprenti travaille, se forme en entreprise et suit des enseignements dans un centre de formation d'apprentis ou une section d'apprentissage.

Contrat d'insertion dans la vie sociale :

Ce contrat est un accompagnement renforcé proposé par les missions locales et les permanences d'accueil, d'information et d'orientation aux jeunes de 16 à 25 ans confrontés à des difficultés d'insertion.

Contrat de génération :

Dispositif visant à favoriser le maintien en emploi des seniors, l'insertion durable de jeunes dans l'emploi et la transmission de compétences dans l'entreprise. Il comprend la négociation d'accords collectifs (ou l'élaboration de plans d'actions) dans les entreprises de plus de 50 salariés et une aide financière pour les entreprises de moins de 300 salariés qui recrutent en CDI un jeune de moins de 26 ans et maintiennent ou recrutent un salarié âgé.

Contrat de professionnalisation :

Le contrat de professionnalisation est un contrat de travail associant des enseignements et une activité en entreprise. Il est ouvert aux jeunes de 16 à 25 ans pour compléter leur formation initiale, aux demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus, ainsi qu'aux bénéficiaires du revenu de solidarité active et de l'allocation adultes handicapés notamment, afin de favoriser leur réinsertion professionnelle.

Contrat unique d'insertion :

Il s'agit d'un contrat de travail qui donne lieu au versement d'une aide financière à l'employeur et prévoit une formation et un accompagnement spécifique pour le salarié. Ce contrat s'adresse aux personnes les plus éloignées de l'emploi et est destiné à faciliter leur insertion professionnelle. Il se décline en contrat initiative emploi (CIE) dans le secteur marchand et en contrat d'accompagnement à l'emploi (CAE) dans le secteur non marchand.

Emploi d'avenir :

L'emploi d'avenir est une forme particulière du contrat unique d'insertion qui s'adresse aux jeunes sans emploi de 16 à 25 ans, pas ou peu qualifiés et rencontrant des difficultés particulières d'insertion. Le contrat est accessible jusqu'à 30 ans pour les travailleurs

handicapés et met particulièrement l'accent sur l'accompagnement et la formation professionnelle.

Entreprise d'insertion :

Il s'agit d'une entreprise porteuse d'un projet social visant l'insertion sociale et professionnelle des salariés qu'elle emploie. Les entreprises d'insertion sont des structures d'insertion par l'activité économique et leur conventionnement avec l'Etat ouvre droit au versement de subventions.

Fonds social européen :

Le fonds social européen (FSE) est un des instruments financiers de l'Union européenne qui vise à soutenir l'emploi dans les Etats membres, mais aussi à promouvoir la cohésion économique et sociale. Il est géré selon des programmes cycliques de sept ans. La stratégie et le budget du FSE sont négociés entre les Etats membres de l'U.E, le Parlement européen et la Commission européenne. La stratégie du FSE définit les objectifs de ses financements, objectifs qu'il partage pour tout ou partie avec les autres fonds structurels. Pour le cycle actuel de financement du FSE, ces objectifs sont les suivants :

- compétitivité régionale et emploi : renforcer la compétitivité et l'emploi dans les régions et l'attrait régional en matière d'investissement,
- convergence : stimuler la croissance et l'emploi dans les régions les moins développées, à savoir que cet objectif reçoit plus de 80% des financements du FSE.

La stratégie définit également les grands « axes de priorité » du FSE, à savoir les actions nécessaires à l'accomplissement des objectifs et qui donnent droit aux financements.

Nouvel accompagnement pour la création ou reprise d'entreprise :

Le nouvel accompagnement à la création ou la reprise d'entreprise (NACRE) est un dispositif d'aide à la création ou la reprise d'entreprise pour les personnes sans emploi ou ayant des difficultés pour s'insérer durablement dans l'emploi.

Plan de sauvegarde de l'emploi :

Les entreprises de 50 salariés et plus doivent élaborer un plan de sauvegarde de l'emploi lorsque le projet de licenciement économique concerne au moins dix salariés dans une même période de 30 jours. Le plan doit comporter des mesures concrètes et précises pour faciliter le reclassement du personnel et éviter les licenciements ou en limiter le nombre.

Validation des acquis de l'expérience :

Il s'agit d'une procédure permettant à toute personne de faire reconnaître son expérience

professionnelle (salariée, non salariée ou bénévole) d'au moins trois ans afin d'obtenir un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle.

Politique du travail

Accident du travail avec arrêt :

Est considéré comme accident du travail un accident survenu par le fait ou à l'occasion du travail, quelle qu'en soit la cause. Pour que l'accident du travail soit reconnu, le salarié doit justifier de plusieurs conditions :

- être victime d'un fait accidentel dans le cadre de son activité professionnelle
- que le fait accidentel ait entraîné l'apparition soudaine d'une lésion corporelle

L'accident du travail ouvre droit au bénéfice de certaines garanties (indemnités, protection contre le licenciement), et ne doit pas être confondu avec l'accident de trajet, dont les conséquences sont différentes.

Elections des comités d'entreprises :

Dans les entreprises de 50 salariés et plus, le chef d'entreprise est tenu d'organiser la mise en place d'un comité d'entreprise (CE) composé de représentants élus et syndicaux. Ce comité assume des attributions économiques d'une part, sociales et culturelles d'autre part, et dispose pour ce faire, des moyens matériels et financiers nécessaires.

Jusqu'en 2005, chaque année, la Dares a publié les résultats des élections aux comités d'entreprise. Ces statistiques ont été élaborées à partir des procès verbaux d'élections aux comités d'entreprise et des délégations uniques du personnel transmis par les entreprises aux sections d'inspection du travail. Depuis 2005, ces publications ont été interrompues du fait de deux évolutions législatives : d'une part, la loi en faveur des PME du 2 août 2005 a porté la durée des mandats des représentants élus du personnel à quatre ans contre deux précédemment ; d'autre part, la loi sur la représentativité du 20 août 2008 implique que les résultats des élections au CE et DP sont désormais productrices de droit puisqu'elles fondent la représentativité des organisations syndicales à tous les niveaux (entreprise, branche, interprofessionnel). Les chiffres officiels les concernant ne seront disponibles qu'à l'issue du cycle électoral de quatre ans prévu par la loi, les publications n'interviendront donc qu'en 2013.

Audience syndicale :

La représentativité syndicale est désormais fondée notamment sur la mesure d'audience des syndicats. Celle-ci est calculée sur la base des résultats au premier tour des dernières

élections des titulaires au comité d'entreprise ou de la délégation unique du personnel ou, à défaut, des délégués du personnel. Une collecte centralisée des procès verbaux ainsi qu'une exploitation sont organisées par le Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social. Calculée tous les quatre ans, le premier cycle de la mesure de l'audience au niveau des branches professionnelles ainsi que national et interprofessionnel a débuté le 1er janvier 2009 et s'est terminé le 31 décembre 2012.

Elections professionnelles :

La loi du 20 août 2008 portant rénovation de la démocratie sociale et réforme du temps de travail a rénové en profondeur les règles de représentativité des organisations syndicales, les modalités des élections professionnelles, de création et de représentation de la section syndicale, ainsi que les règles en matière de transparence du financement des organisations syndicales et patronales, de négociation dans les entreprises dépourvues de délégué syndical et de validité des accords. Ces nouvelles dispositions visant à donner davantage de place à la négociation collective et au dialogue social ont pour objectif de conférer encore plus de légitimité aux acteurs sociaux et à leurs accords aux différents niveaux interprofessionnels, branche ou entreprise.

Elections prud'hommales :

Le conseil de prud'hommes est chargé d'arbitrer les litiges individuels du travail soumis au droit du travail. Les élections des conseillers prud'hommaux ont lieu tous les 5 ans. Elles permettent d'avoir une mesure de la puissance des acteurs sociaux (patronat et syndicats) de la mobilisation et de la motivation des salariés et des employeurs. Près de 15 000 conseillers prud'hommaux sont élus par les salariés et les employeurs pour siéger dans ces juridictions spécialisées. Les listes de candidatures sont établies pour chaque conseil de prud'hommes, par section et par collège distinct.

Maladie professionnelle :

Une maladie contractée par un salarié peut être d'origine professionnelle dans l'un des cas suivants :

- si elle figure au tableau des maladies professionnelles (sous conditions)
- si elle ne figure pas au tableau des maladies professionnelles, mais qu'elle est causée par le travail habituel du salarié et qu'elle entraîne soit son décès, soit une incapacité permanente d'au moins 25%

Lorsque la qualité de maladie professionnelle est reconnue, le salarié bénéficie de certaines garanties (indemnités, protection contre le licenciement).

Négociation collective :

La négociation d'une convention ou d'un accord d'entreprise permet d'adapter les règles du code du travail aux spécificités et besoins de l'entreprise. Ce sont, en principe, les délégués syndicaux qui négocient avec l'employeur. Mais pour favoriser la négociation dans les petites entreprises dépourvues de délégués syndicaux, un accord peut être conclu sous certaines conditions, par les représentants élus du personnel au comité d'entreprise (ou à défaut par les délégués du personnel) ou en l'absence de représentants élus, par un salarié spécifiquement mandaté. La négociation peut être obligatoire (avec des thèmes et un rythme imposés) ou libre. Dans tous les cas, les accords d'entreprise sont soumis à certaines conditions de validité, et au respect de formalités spécifiques.

Rupture conventionnelle :

Créée par la loi du 5 juin 2008 portant modernisation du marché du travail, la rupture conventionnelle est une voie pour rompre un contrat de travail à durée indéterminée d'un commun accord entre employeur et salarié. Elle se distingue donc du licenciement ou de la démission. La convention de rupture doit être selon les cas homologuée par l'administration ou faire l'objet d'une autorisation lorsqu'elle concerne un salarié dit « protégé ». Outre le versement d'une indemnité, le salarié peut prétendre aux allocations d'assurance-chômage.

Activité économique**Artisanat :**

Selon la loi du 5 juillet 1996 relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat, « doivent être immatriculées au répertoire des métiers les personnes physiques et les personnes morales qui n'emploient pas plus de 10 salariés et qui exercent à titre principal ou secondaire une activité professionnelle indépendante de production, de transformation, de réparation ou de prestation de services relevant de l'artisanat et figurant sur une liste établie par décret en Conseil d'Etat ». Sous certaines conditions, les entreprises qui le souhaitent peuvent rester immatriculées au répertoire des métiers au-delà du seuil des 10 salariés (on parle de « droit de suite »).

Seules les personnes ayant la qualification requise peuvent se prévaloir auprès de leur clientèle de la qualité d'artisan ou du titre de maître artisan. Le nombre d'entreprises artisanales ne coïncide pas avec celui des artisans, car plusieurs artisans peuvent être associés au sein d'une même entreprise.

Commerce extérieur :

Le solde du commerce extérieur est la différence entre la valeur des exportations et celle des importations entre deux pays (ou deux zones). Il peut être relatif à un produit ou à l'ensemble des échanges de produits (biens et services). Le rapport entre ces deux valeurs est appelé taux de couverture.

Création d'entreprise :

La statistique mensuelle des créations d'entreprises est constituée à partir des informations du répertoire national des entreprises et des établissements (Sirene). Depuis le 1^{er} janvier 2007, la notion de création d'entreprise s'appuie sur un concept harmonisé au niveau européen pour faciliter les comparaisons : une création d'entreprise correspond à la mise en œuvre de nouveaux moyens de production.

DADS :

La déclaration annuelle des données sociales (DADS) est une formalité déclarative que doit accomplir toute entreprise employant des salariés. Dans ce document commun aux administrations fiscales et sociales, les employeurs - y compris les administrations et les établissements publics - fournissent annuellement et pour chaque établissement, la masse des traitements qu'ils ont versés, les effectifs employés et une liste nominative de leurs salariés indiquant pour chacun, le montant des rémunérations salariales perçues.

Défaillance d'entreprise :

Une entreprise est en situation de défaillance ou de dépôt de bilan à partir du moment où une procédure de redressement judiciaire est ouverte à son encontre. Cette procédure intervient lorsqu'une entreprise est en état de cessation de paiement, c'est-à-dire qu'elle n'est plus en mesure de faire face à son passif exigible avec son actif disponible.

Hébergement touristique :

On entend par hébergement touristique toute installation qui, régulièrement ou occasionnellement, pourvoit à l'hébergement de touristes comme les hôtels, campings, hébergements en meublés de courte durée, résidences de tourisme, centres de villégiatures, centres de vacances pour enfants et adolescents, auberges de jeunesse et refuges ...).

Nuitée :

Nuit effectuée sur le territoire observé pour une personne en dehors de son lieu de résidence habituelle.

Pôle de compétitivité :

Un pôle de compétitivité rassemble sur un territoire bien identifié et sur une thématique ciblée, des entreprises, petites et grandes, des laboratoires de recherche et des établissements de formation. Les pouvoirs publics nationaux et locaux sont étroitement associés à cette dynamique. Un pôle de compétitivité a vocation à soutenir l'innovation. Il favorise le développement de projets collaboratifs de recherche et développement (R&D) particulièrement innovants. Il accompagne également le développement et la croissance de ses entreprises membres grâce notamment à la mise sur le marché de nouveaux produits, services ou procédés issus des résultats des projets de recherche. En permettant aux entreprises impliquées de prendre une position de premier plan sur leurs marchés en France et à l'international, les pôles de compétitivité sont des moteurs de croissance et d'emplois.

Produit intérieur brut :

Agrégat représentant le résultat final de l'activité de production des unités productrices résidentes.

Il peut se définir de trois manières :

- somme des valeurs ajoutées brutes des différents secteurs institutionnels ou des différentes branches d'activité, augmentée des impôts moins les subventions sur les produits (lesquels ne sont pas affectés aux secteurs et aux branches d'activité)
- somme des emplois finaux intérieurs de biens et de services (consommation finale effective, formation brute de capital fixe, variations de stocks), plus les exportations, moins les importations
- somme des emplois des comptes d'exploitation des secteurs institutionnels : rémunération des salariés, impôts sur la production et les importations moins les subventions, excédents bruts d'exploitation et revenus mixtes

Revenu salarial net moyen :

Le revenu salarial correspond à la somme de tous les salaires perçus par un individu au cours d'une année donnée, nets de toutes cotisations sociales, y compris contribution sociale généralisée (CSG) et contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS).

Valeur Ajoutée :

En comptabilité, la valeur ajoutée (VA) est une notion qui s'efforce de mesurer la valeur économique ajoutée par l'activité d'une entreprise. L'Insee la définit comme le « solde du compte de production ». Elle est égale à la valeur de la production diminuée de la consommation intermédiaire.

Territoires

Zone d'emploi :

Une zone d'emploi est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts. Son découpage constitue une partition du territoire adaptée aux études locales sur le marché du travail. Le zonage définit aussi des territoires pertinents pour les diagnostics locaux et peut guider la délimitation de territoires pour la mise en œuvre des politiques territoriales initiées par les pouvoirs publics ou les acteurs locaux. Ce zonage est défini à la fois pour la France métropolitaine et les DOM.

France :

Dans la diffusion de statistiques, on distingue trois ensembles géographiques :

- France métropolitaine : il s'agit des 96 départements français d'Europe
- France de Province : il s'agit de la France métropolitaine à laquelle on soustrait la région Ile-de-France
- France entière : il s'agit de la France métropolitaine à laquelle on ajoute les DOM à savoir la Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion, et Mayotte depuis avril 2011

Sigles

AAH	Allocation adultes handicapés	IRP	Instance représentative du personnel
ACI	Ateliers et chantiers d'insertion	OPCA	Organisme paritaire collecteur agréé
AGEFIPH	Association de gestion des fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées	PIB	Produit intérieur brut
AT/MP	Accident du travail ou maladie professionnelle	PSE	Plan de sauvegarde de l'emploi
BIT	Bureau international du travail	REE	Répertoire des entreprises et établissements
CARSAT	Caisse d'assurance retraite et de santé au travail Nord Picardie	RSA	Revenu de solidarité active
CDDI	Contrat à durée déterminée d'insertion	SCCEDI	Service compétitivité et compétences des entreprises et développement à l'international
CIVIS	Contrat d'insertion dans la vie sociale	SPEu	Service de la politique européenne
CLAP	Connaissance locale de l'appareil productif	SRC	Service de contrôle de la formation professionnelle
CNAF	Caisse nationale d'allocations familiales	TLD	Demandeur d'emploi en fin de mois de très longue durée
CUI-CAE	Contrat unique d'insertion-contrat d'accompagnement dans l'emploi	UT	Unité territoriale
CUI-CIE	Contrat unique d'insertion-contrat initiative emploi		
DADS	Déclarations annuelles de données sociales		
DARES	Direction de l'animation, de la recherche, des études et des statistiques		
DEFM	Demandeur d'emploi en fin de mois		
DELD	Demandeur d'emploi en fin de mois de longue durée		
DGCCRF	Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes		
DGCIS	Direction générale de la compétitivité de l'industrie et des services		
DGEFP	Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle		
DIRECCTE	Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi		
DOETH	Déclaration annuelle obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés		
EFH	Enquête de fréquentation dans l'hôtellerie		
EFHPA	Enquête de fréquentation dans l'hôtellerie de plein air		
ESE	Service études, statistiques et évaluation		
ETP	Équivalent temps plein		
FSE	Fonds social européen		
GPEC	Gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences		
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques		
IPP	Incapacité permanente partielle		

Comité de rédaction

Directrice de la publication :

Yasmina TAIEB, directrice régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi

Rédactrice en chef :

Line LEROUX, responsable du service Etude, Statistique et Evaluation

Rédacteurs :

Latifa BEN ASSOU, Françoise DMERI, Marie DUHAYON, Aurélie GIACCARI et Louise OBEIN

Directrice de Picardie

40 rue de la Vallée
CS 54203
80042 Amiens Cedex 1
Téléphone : 03 22 22 42 42
Télécopie : 03 22 22 42 00



www.picardie.directe.gouv.fr

Directe Direction régionale des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
PICARDIE du travail et de l'emploi